

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Noyelles-sous-Lens,**

**Monsieur Alain ROGER  
MAIRE de Noyelles-sous-Lens**

***Canton de Noyelles-sous-Lens***

***Arrondissement de Lens***

***Département du Pas-de-Calais***

***Téléphone : 03.21.13.02.31***

***Télécopie : 03.21.13.02.40***

***Nos réf : AR/MG/SM/VVL***

***Transmis le : 28 octobre 2014***

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE  
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2014**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM. Alain ROGER, Maire, Maurice BERNARD, Sandra BLANCHARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Sabine BANACH, Philippe CERF, Adjoint, André LEFER, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN, Patrice WETISCHEK, Philippe HERBEZ, Danielle SENECHAL, Micheline MAYEUX, Alain VANTREPOTE, Martine STRAPPE, Jean PERRAULT, Emmanuelle DHONDT, Séverine LECLERCQ, Marie-Hélène GUEYDON, Samantha EDDRIOUICH-LEBAS, Daniel CAPILLON, Joëlle COCHEZ, Patrick BOULOGNE, Maryvonne POULAIN, Annie DELANNOY, Daniel WAWRZYNIAK, Hervé JANISZEWSKI, Conseillers Municipaux.\*\*\*\*\*

**ÉTAIENT ABSENTES EXCUSEES** : MM. Valérie DELVALLEZ (procuration à Alain ROGER), Adjoint, Cathy CZAJKOWSKI (procuration à Martine STRAPPE jusqu'à 19h15), Conseillère Municipale.\*\*\*\*\*

Monsieur Bernard FINEZ a été désigné secrétaire de séance et a accepté de remplir les fonctions.\*\*\*\*\*

***- Monsieur Le Maire : nous allons commencer cette séance de Conseil Municipal par une minute de silence en mémoire de Hervé GOURDEL qui a été assassiné sauvagement il y a 48 heures et dont le Président de la République a estimé et à juste raison qu'il était mort pour la France.***

***À sa mémoire, je vous demanderai de bien vouloir respecter une minute de silence.***

***Merci.***

*Avant de faire l'appel, je vais passer la parole à Alexandre qui va vous présenter l'action « Nettoyons la nature » qui aura lieu dimanche.*

*Alexandre, tu peux prendre la parole.*

*- Alexandre NORMAND : comme chaque année, nous organisons avec le CMJ l'action « Nettoyons la nature ».*

*Cette année, nous aimerions que des membres du Conseil Municipal soient présents pour nous aider.*

*Et aussi que cela donne une belle image de la ville, que des jeunes et des grands fassent cette démarche ensemble.*

*L'opération se déroulera ce dimanche à 9h00 rendez-vous en salle de réunion de la mairie.*

*Il y aura un petit déjeuner offert pour les participants.*

*Par contre, vous serait-il possible de vous inscrire au service jeunesse ? Et ce serait super sympa que vous puissiez venir pour nettoyer, pour passer un bon moment tous ensemble.*

*Et en plus, il va faire beau.*

*J'espère que vous serez nombreux à venir.*

*Je vous remercie d'avance.*

*- Monsieur Le Maire : merci Alexandre.*

*Par contre Alexandre, le nettoyage a lieu où cette année ?*

*- Alexandre NORMAND : le nettoyage a lieu sur le parcours des Boucles Noyelloises.*

*Et après nous devons voir avec Monsieur SKOTARCZAK pour connaître exactement le parcours.*

*- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : on doit voir pour le parc des Boclets ou le parc du 14 juillet.*

*150 tenues seront distribuées, donc il y a possibilité de se partager le travail et de recevoir du monde, si vous voyez ce que je veux dire.*

*- Monsieur Le Maire : j'espère que vous avez bien compris le message d'Alexandre. Bien évidemment, nous avons des manifestations ce dimanche avec l'assemblée générale de l'écomusée, mais néanmoins, si vous pouvez passer une heure pour les aider à nettoyer, je pense que ce serait gentil de votre part et puis, au moins, ça prouverait que leur action est reconnue par tout le monde, nous en tant qu'anciens par rapport à eux.*

*Merci Alexandre et puis bien évidemment, si vous avez des amis qui ont envie de venir participer à cette action, il n'y a aucun problème, vous pouvez les prendre avec vous.*

1) ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2014 :

- Monsieur Le Maire : y-a-t-il des questions ?

*Oui Madame POULAIN ?*

- Madame Maryvonne POULAIN : vous avez oublié de demander pour le secrétaire de séance.

- Monsieur Le Maire : oui, excusez moi.

*Je proposerai comme secrétaire de séance Monsieur Bernard FINEZ.*

*Et bien évidemment, pourriez-vous éteindre vos portables, tout au moins de le mettre en silencieux.*

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, c'est juste deux, trois petites choses, pareil dans l'enregistrement il y a du y avoir quelques ratés, parce que c'est vrai que nous y trouvons quand même des choses un petit peu bizarres.

*Page 60, la vente du terrain « CERF », je ne pense pas que nous ayons un terrain qui s'appelle « CERF ».*

*C'est dans mon intervention, presque en bas de page.*

*En vérité, j'ai du dire le terrain de SKATE et avec l'appareil ça avait donné le terrain « CERF ».*

*Je ne pense pas qu'il y ait un terrain « CERF » à vendre ?*

- Monsieur Le Maire : non.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est juste pour remettre les choses à leur place.

*Ensuite, page 61, pareil, au moment de mon intervention, je demandais si la MAPAD est à vendre, je suis désolée mais depuis 2009, je crois que je vous répète assez qu'elle a été vendue.*

*Vous nous parliez d'un document que l'on a trouvé sur table aujourd'hui, et vous me demandiez depuis quand, donc je vous ai demandé depuis la MAPAD et après je vous ai dit « il ne reste plus que l'espace santé ».*

*Il y a du avoir des ratés et ensuite c'est page 66, où là, il y a une phrase qui n'est pas Française du tout, sans compter les fautes.*

- Monsieur Le Maire : laquelle ?

- Madame Maryvonne POULAIN : la dernière intervention, « d'accord et au niveau, nous avons dit quand on avait... » ou là, ça fait mal quand même.

Mais enfin, nous avons demandé une trame pour dire de savoir exactement « 1 000 caractères » à quoi ça correspondait, c'est juste, mais je comprends que l'appareil a du avoir des ratés et c'était simplement pour que ce soit un peu plus clair.

- Monsieur Le Maire : ce que nous essaierons de faire pour le prochain conseil, c'est peut-être de ne pas remettre à chaque fois les comptes-rendus de réunions parce que là, vous avez vu ça fait quand même un pavé énorme.

Simplement peut-être remettre que les interventions, de toute façon, les comptes-rendus vous les avez avec l'ordre du jour.

Parce que là, ça fait quand même 108 pages, ça fait énorme.

Le principal est d'avoir les interventions, de toute façon les documents de travail vous les avez.

- Madame Maryvonne POULAIN : ce qu'il y a, c'est que c'est juste au niveau d'internet les gens veulent retrouver, eux, ne les ont pas, forcément.

- Monsieur Le Maire : oui, mais cela on pourra les remettre.

- Madame Maryvonne POULAIN : les habitants n'ont pas les comptes-rendus de réunion.

Parce que comme le terrain « CERF », vous nous demanderez de où ça vient.

- Monsieur Le Maire : non, nous mettrons tous les comptes-rendus sur internet et nous ne mettrons que les interventions au niveau du compte-rendu du Conseil Municipal.

- Madame Annie DELANNOY : moi, je voulais revenir sur les polluants, avoir des éclaircissements parce que nous avons évoqué qu'il n'y avait pas un confinement complet .

J'avais su, quand j'étais adjointe, dans un rapport des voies navigables qu'il y avait des polluants recensés depuis les premières cures, du plomb, des hydrocarbures et qu'il fallait un confinement complet.

Avez-vous eu des éclaircissements ?

- Monsieur Maurice BERNARD : le confinement complet est fait par les bassins de réserve.

C'est une bâche étanche qui est en confinement complet.

- Madame Annie DELANNOY : oui.

- Monsieur Maurice BERNARD : il faut savoir que s'il y a des orages ou des pluies, il peut y avoir effectivement des débordements.

Ces débordements sont réceptionnés dans un petit bassin.

- Madame Annie DELANNOY : un débordement, mais tu avais évoqué un tuyau qui amenait des exsudats.

- Monsieur Le Maire : de toute façon, maintenant les boues sont sèches.

- Monsieur Bernard FINEZ : dans le petit bassin de rejets qui est relié par des drains à l'ensemble des bassins de rétention, les zones sont analysées avant d'envoyer le déversement dans le canal.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : il y a des exsudats réceptionnés dans un bassin intermédiaire, analysés et rejetés dans le canal.

- Monsieur Bernard FINEZ : quand le niveau est normal, ils rejettent.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : non, ce n'est pas ce que Maurice avait dit.

Maurice avait dit que c'était rejeté en fonction de la concentration mais on en déverse plus ou moins.

- Monsieur Le Maire : ce que je vous propose, c'est de faire un courrier aux voies navigables de France.

Vous nous mettez par écrit réellement ce que vous voulez savoir.

- Madame Annie DELANNOY : est-ce qu'il y a des rejets ou pas dans le canal ?

Pour moi, un confinement total, c'est un confinement total.

- Monsieur Le Maire : Nous allons faire un courrier aux voies navigables dans ce sens là.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : j'ai deux petites choses.

Concernant les actions qui se passent avec les postiers, on nous avait dit que c'était gratuit et je récupère un document indiquant que cette action là, est facturée 4,40 € H.T. par passage, généralement financé par la municipalité.

- Monsieur Le Maire : ce n'est pas ce que l'on nous a dit. On nous a dit que la prestation était gratuite.

Maintenant, je vais contrôler et je n'ai rien eu de la poste nous demandant une tarification sur le passage des postiers.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : si c'est une action rémunératrice, nous pouvons très bien trouver un autre système.

- Monsieur Le Maire : je n'ai pas eu cette information, nous allons nous renseigner.

- Madame Annie DELANNOY : j'en avais entendu parler la fois dernière fois à la télévision et cette action était payante.

Comme je n'avais pas les chiffres, rien, je n'en ai pas parlé, mais effectivement, c'était un service payant.

- Monsieur Le Maire : nous allons vérifier cela également.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : concernant le bilan d'activité 2013 de la médiathèque, il était question de refaire complètement le compte-rendu et nous n'avons rien eu.

Vous ne le faites pas ?

- Madame Sabine BANACH : si, si, nous allons le faire, mais il y a eu les vacances et c'était un peu compliqué dans certains services, donc pour le moment ça n'a pas pu être édité, mais il n'y a pas de soucis.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : j'avais demandé le prévisionnel pour la subvention des 1 500 € mais on trouve sur table le prévisionnel des dépenses, et le prévisionnel des recettes ?

- Monsieur Le Maire : je pense qu'au niveau des recettes nous l'aurons après que les actions soient montées.

Ce qu'ils nous ont fourni, c'est le montant total de leurs dépenses, après au niveau des recettes, je pense qu'il ne doit pas y en avoir énormément.

Ce sont des actions qu'ils montent en faveur des personnes qui vont dans les commerces au moment des différentes actions, donc des recettes, ils ne doivent pas en avoir.

Je ne pense pas, je vais leur demander confirmation mais ça m'étonnerait qu'il y ait des recettes.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : donc là, nous payons tout ?

- Monsieur Le Maire : oui, pratiquement, oui.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : ils pourraient faire l'effort de payer le sapin. Je ne sais pas moi, mais acheter son sapin c'est le minimum.

- Monsieur Le Maire : pas d'autres questions concernant ce compte-rendu ?

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : si. En ce qui concerne ce bilan qui parle d'actions, d'animations, nous parlons des concours des dessins d'Halloween qui est quand même quelque chose d'assez participatif.

- Monsieur Le Maire : tu parles au niveau de l'UCAN ?

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : oui.

- Monsieur Le Maire : alors, c'est un document que nous avons posé sur tables, il n'y a pas lieu de débattre.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : oui, mais...

- Monsieur Le Maire : d'accord ? Ça ne fait pas parti de l'ordre du jour, si vous voulez que cela rentre dans l'ordre du jour, vous me posez des questions par écrit et puis je me mets en rapport avec l'UCAN pour avoir une réponse adéquate.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : oui, mais lors du dernier conseil, il était question de leur accorder une subvention.

- Monsieur Le Maire : la subvention était sous réserve du document qu'ils nous ont fourni.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : donc il l'on ?

- Monsieur Le Maire : voilà.

Concernant ce compte-rendu de Conseil Municipal, quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

|                            | POUR | CONTRE | ABSTENTIONS |
|----------------------------|------|--------|-------------|
| L'essentiel c'est Noyelles | 22   |        |             |
| Agir, ensemble             |      |        | 4           |
| Avenir et progrès          |      |        | 3           |
| TOTAL                      | 22   |        | 7           |

Adopté à la majorité.

## 2) ADOPTION DU PROCES VERBAL DES REUNIONS DE BUREAUX MUNICIPAUX DES 02 JUILLET, 27 AOÛT ET 10 SEPTEMBRE 2014 :

### ✧ Bureau Municipal du 02 juillet 2014 :

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions à poser, je vous écoute.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : concernant les répartitions des buvettes dans les manifestations, il y a une règle particulière ?

- Monsieur Le Maire : non, il n'y a pas de règles particulières, nous essayons juste d'accorder des buvettes en fonction des manifestations des associations mais également en fonction de leurs besoins financiers.

Comme par exemple, l'USN, nous savons qu'ils ont un besoin financier important, du fait de leur déplacement, du fait du paiement des arbitres, du fait de la rémunération de l'entraîneur, donc je considère que les subventions qu'elle doit percevoir que ce soit au niveau de la collectivité ou que ce soit au niveau de la Communauté d'Agglomération ne compensent pas leurs dépenses qui sont vraiment importantes.

Nous essayons de les aider en accordant des autorisations de buvettes.

Comme pour le running qui organise une grande manifestation et qui a besoin également de fonds, ça leur permet de demander des participations moins importantes.

*C'est comme le repas de la Saint Sylvestre, cette année le tennis ne fait plus le repas de la Saint Sylvestre. Trois associations s'étaient proposées, il y avait le volley-ball, l'USN et le Running, si mes souvenirs sont bons.*

*C'est le volley-ball qui va l'organiser car cette association, l'année prochaine, a une grosse manifestation régionale, il ne demande jamais de subventions à la ville, ils se débrouillent par eux-mêmes, donc je veux dire que là aussi, nous essayons de subvenir à leurs besoins en leur octroyant le repas de la Saint Sylvestre.*

*- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : tous les ans il y aura un roulement ?*

*- Monsieur Le Maire : oui, à partir de cette année, il y aura un roulement qui sera fait afin de permettre à d'autres associations de pouvoir en bénéficier.*

*- Monsieur Philippe CERF : sachant que certaines associations déclinent les invitations à prendre en charge des buvettes.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : je voudrais juste revenir sur deux, trois petits points du compte-rendu.*

*Pour commencer pour le passage piéton, Place Gallet.*

*Ce jour là, il n'y avait pas d'avertissement du feu et un camion était placé devant le feu, si bien que les personnes qui arrivaient de la rue de la République, elles restaient derrière le camion et se demandaient pourquoi.*

*Ils auraient quand même du préciser qu'il y avait un feu provisoire.*

*Même si nous savions qu'il y avait des travaux à réaliser, nous n'avions pas la date exacte.*

*C'est vrai que nous avons eu de la chance en plus, le rond point était dans l'autre sens, nous avons eu de la chance de ne pas avoir eu des accidents, parce que pas mal de personnes se sont plaintes là dessus.*

*Et ensuite, au niveau du bal populaire. Afin de permettre en commission de bien choisir, souvent les éléments, là, nous avons une subvention, on nous demande, mais la manifestation a eu lieu, je sais que c'est toujours difficile après de pouvoir dire « non ».*

*On nous demande 650 € mais le jour de la commission, il y avait également les problèmes de SACEM.*

*Vous demandez les factures, mais est-ce qu'on pourrait également avoir un bilan de ce que la mairie a mis au niveau de la SACEM, des repas, puisque c'est municipal et puis de pouvoir accorder cette somme en supplément, mais ce qu'il y a, c'est qu'au niveau du choix, quand on choisi, souvent, on choisit par économie, donc, ça fait que lorsque nous rajoutons 650 € à la SACEM plus le reste, c'est vrai que ça fait quand même un coût certain.*

*- Madame Sabine BANACH : je vais vous expliquer.*

*En fait, cette année est un peu particulière.*



*Nous avons eu plusieurs prestataires, la commission s'est positionnée sur l'association Samantha Show qui avait déjà travaillé pour nous, cependant, la réglementation a très fortement évoluée et elle est vraiment drastique pour les collectivités et même pour toutes les entreprises qui travaillent avec des associations.*

*Quand on utilise un prestataire comme ça, on ne peut plus se contenter de rémunérer l'association, de dire « je donne une subvention, par exemple de 1 000 € à l'association » .*

*L'association prend en charge, par exemple là, les 650 € de l'orchestre, elle se débrouille avec les 350 € qui restent.*

*C'est pratiquement interdit.*

*Bernadette s'est rendue avec Séverine en formation qui justement nous expliquaient dans quel sens nous devons aller, nous avons préféré, comme c'était une année un peu particulière, procéder de cette façon.*

*Ça n'arrivera plus car maintenant, nous savons que nous devons traiter en direct avec le prestataire et éventuellement après traiter par convention avec l'association pour tout ce qui est jeu de lumière, organisation et services tertiaires à la collectivité.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : donc ce sera intégré dans le coût.*

*- Madame Sabine BANACH : oui, tout à fait. Mais là, nous verrons soit le coût global de toute façon qui avait été déterminé lors de la commission.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : très bien. Et puis, oui, pour les fêtes de la Libération.*

*Le 9 700 € c'est rien que le coût de l'enlèvement et de la mise en place ?*

*Et le sable après il va où ?*

*- Monsieur Le Maire : alors le sable nous l'avons gratuitement par Loison, parce qu'il vient de Loison avec la plage artificielle et après c'est récupéré par SAGETRA.*

*Il récupère le sable et nous ne payons que, et c'est déjà pas mal 9 700 €.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : oui, on s'est posé la question, ça fait quand même cher .*

*- Monsieur Le Maire : mais ça fait deux-trois ans que le prix reste fixe.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : le sable avant n'était pas jeté ?*

*- Monsieur Le Maire : nous jetions le sable mais là, SAGETRA, veut le récupérer.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : oui, avant nous le jetions, je me souviens.*

*- Monsieur Le Maire : les 9 700 €, c'est simplement pour ensabler et désabler.*

*- Monsieur Philippe CERF : sachant qu'il y a quand même pas mal d'engins qui sont présents sur place, et également, le dimanche matin.*

- Madame Maryvonne POULAIN : ça date. Nous savons comment cela fonctionne.

- Monsieur Le Maire : c'est vrai que c'est cher.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, donc je me demandais s'il y avait le coût du sable dedans parce que comme j'avais lu quelque part dans le document que ça venait de Loison, ça faisait cher.

- Monsieur Le Maire : pas d'autres questions concernant ce compte-rendu ?

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

*Quels sont ceux qui s'abstiennent ?*

|                            | POUR | CONTRE | ABSTENTIONS |
|----------------------------|------|--------|-------------|
| L'essentiel c'est Noyelles | 22   |        |             |
| Agir, ensemble             |      |        | 4           |
| Avenir et progrès          | 3    |        |             |
| TOTAL                      | 25   |        | 4           |

Adopté à la majorité.

^ Bureau Municipal du 27 août 2014 :

- Monsieur Le Maire : compte-rendu du bureau Municipal du 27 août 2014.

*Avez-vous des questions ?*

- Madame Maryvonne POULAIN : l'association Noyelles Judo, c'est une nouvelle association, c'est un nouveau président ?

- Monsieur Le Maire : c'est une nouvelle association qui fait maintenant parti de la Fédération Française de Judo, tandis que la précédente faisait partie de l'UFOLEP.

- Madame Maryvonne POULAIN : d'accord.

- Monsieur Le Maire : comme la précédente n'a pas voulu reprendre son activité à partir de septembre, l'association de judo qui est sur Harnes s'est proposée de venir également sur Noyelles en créant bien évidemment une nouvelle association.

- Madame Maryvonne POULAIN : d'accord, c'est donc un autre président ?

- Monsieur Le Maire : tout à fait.

*Nouveau Président, nouveau secrétaire, nouveau trésorier, il n'y a plus rien qui correspond avec l'association précédente.*

- Madame Maryvonne POULAIN : et concernant la réfection du terrain synthétique à Gallet ?

*Vu à l'époque, les problèmes que nous avons eu avec les ballons, les personnes qui étaient contre et puis c'est vrai que nous l'avons laissé se dégrader, aujourd'hui vous parlez de réfection du terrain, c'est en attendant d'autres travaux qui auront lieu ?*

- Monsieur Le Maire : oui, c'est simplement enlever le synthétique qui est dessus et remettre une couche de terre rouge pour permettre aux joueurs de s'entraîner tout simplement.

- Madame Maryvonne POULAIN : et les grilles, les grilles avaient été enlevées aussi autour du terrain ?

- Monsieur Le Maire : oui.

- Madame Maryvonne POULAIN : et vous allez en remettre ou c'est définitif ?

- Monsieur Le Maire : non.

- Madame Maryvonne POULAIN : vous laissez comme cela ?

- Monsieur Le Maire : oui, c'est simplement pour dire que l'USN en période hivernale puisse utiliser ce terrain au lieu d'utiliser le terrain en gazon.

- Madame Maryvonne POULAIN : et les personnes qui avaient des problèmes avec les ballons, il y a toujours les filets ?

- Monsieur Le Maire : les filets sont encore là.

- Madame Maryvonne POULAIN : ils sont encore là ? Parce que même avec les filets, les personnes qui se plaignaient à l'époque seront encore embêtées, et ce seront encore les mêmes qui viendront.

- Monsieur Le Maire : nous allons voir, là, logiquement nous devrions mettre qu'un seul but.

- Monsieur Philippe CERF : oui, l'objectif est de faire un stabilisé pour s'échauffer et courir notamment l'hiver, ce qui permettra de libérer un créneau dans la salle du complexe.

*L'objectif n'est pas d'y faire des matchs et quand il y aura des frappes de ballons, elles se feront uniquement côté stade.*

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, parce que nous avons quand même pas mal de personnes qui se plaignaient et qui sont venues.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : concernant l'association Terres et Créations, ce n'est pas la première fois que nous changeons la résistance ?

- Monsieur Le Maire : non, si mes souvenirs sont bons, le four à plus d'une dizaine d'années et je crois que ça fait la troisième fois que nous le réparons.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : il faudrait peut-être contrôler le système sérieusement.
- Monsieur Le Maire : il est contrôlé régulièrement, mais à force de chauffer et de chauffer.
- Monsieur Philippe CERF : il y a l'usure.
- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : le mien aussi, chez moi.
- Monsieur Le Maire : c'est quand même utilisé régulièrement à des températures très très élevées.
- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : c'est conçu pour, c'est un four électrique.
- Monsieur Le Maire : oui mais bon, je pense qu'à un moment donné, c'est peut-être le four qui n'est plus assez adapté, je n'en sais rien, c'est peut-être possible également.
- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : il faudrait faire un bilan et voir s'il ne serait pas plus avantageux d'en prendre un neuf.

*Changer de résistance ce n'est pas la solution.*

- Monsieur Le Maire : de toute façon, c'est sur que s'il y a encore une réparation à faire dessus, la prochaine fois nous verrons pour leur acheter un nouveau four.
- Madame Maryvonne POULAIN : le coût d'un four c'est quoi ? 2 000 € environ , plus que cela ?
- Monsieur Marc GOSCIANSKI : si je peux me permettre en 1997, 50 000 francs.
- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : oui, changer les résistances c'est mieux.
- Madame Maryvonne POULAIN : oui, en francs.
- Monsieur Philippe CERF : le four a été examiné lors de la dernière vérification et il est correct. Compte-tenu des fortes températures et la fréquence qui est régulière, c'est de l'usure. Ces pièces sont à changer tous les trois ans.
- Monsieur Claude SIBIRIN : je voudrais revenir sur le synthé. Là, cette année, nous sommes bientôt arrivés à 250 licenciés et nous allons avoir 50 enfants entre 6 et 9 ans, donc, quand nous arrivons en période hivernale, il n'est pas possible d'avoir autant de licenciés, de jeunes dans les salles.

*C'est pour reporter les semi-ados, les plus grands, qui peuvent jouer sur le synthétique.*

*Tout cela libère des créneaux pour les enfants.*

*Les enfants de 6 ans, nous ne les laissons pas dehors.*

- Madame Maryvonne POULAIN : mais là, vous prêchez pour des vrais convaincus, depuis 2008 c'est vrai qu'il était fermé et nous nous sommes dit « c'est malheureux ».

2008, 2014, et là, on le remet, nous connaissons très bien l'utilité, ce qu'il y a, c'est que le soir, d'autres en faisait, malheureusement ça n'a jamais été l'USN qui a fait des fautes, c'était l'utilisation nocturne, nous allons dire.

- Monsieur Le Maire : concernant ce compte-rendu,

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

|                            | POUR      | CONTRE | ABSTENTIONS |
|----------------------------|-----------|--------|-------------|
| L'essentiel c'est Noyelles | 22        |        |             |
| Agir, ensemble             | 4         |        |             |
| Avenir et progrès          | 3         |        |             |
| <b>TOTAL</b>               | <b>29</b> |        |             |

Adopté à l'unanimité.

♣ *Bureau Municipal du 10 septembre 2014 :*

- Monsieur Le Maire : avez-vous des questions à poser ?

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : LOTINORD.

- Madame Maryvonne POULAIN : on va le voter mais justement nous nous abstenons sur ce point là, parce que nous allons y revenir après.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : pareil.

- Monsieur Le Maire : bien, quels sont ceux qui sont pour ?

*Quels sont ceux qui s'abstiennent ?*

|                            | POUR      | CONTRE   | ABSTENTIONS |
|----------------------------|-----------|----------|-------------|
| L'essentiel c'est Noyelles | 22        |          |             |
| Agir, ensemble             |           |          | 4           |
| Avenir et progrès          |           | 3        |             |
| <b>TOTAL</b>               | <b>22</b> | <b>3</b> | <b>4</b>    |

Adopté à la majorité.

3) **ADOPTION DES COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES :**

- **TRAVAUX DU 26 JUIN 2014 :**

- Monsieur Le Maire : *si vous avez des questions à poser Maurice est là pour y répondre.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *oui, nous avons eu également une réunion le 10 septembre et nous n'avons pas eu le compte-rendu.*

- Monsieur Maurice BERNARD : *non, il n'est pas validé.*

*Il est à la signature, vous allez l'avoir, je pense, au plus tard la semaine prochaine, vous allez l'avoir.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *ce sera pour le prochain conseil.*

- Monsieur Le Maire : *Maurice la semaine dernière n'était pas là, puisqu'il était parti avec les seniors au voyage ANCV.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *c'est juste pour revenir sur les travaux rue Courteline, d'ailleurs j'ai appelé Marc, parce qu'une affiche a été apposée mais une affiche sans tampon ni signature.*

*C'est à dire que n'importe qui aurait pu coller une affiche, c'est à dire, tout le monde peut en faire une en disant qu'il est de la mairie.*

*C'est vrai que c'est important quand même que l'on puisse identifier vraiment un document qui vient de la mairie, d'ailleurs les habitants se sont étonnés mais se sont aussi étonnés qu'il y a des travaux et que vous ne soyez pas au courant.*

- Monsieur Le Maire : *nous n'étions pas au courant du tout.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *nous savons que les relations à un moment donné ont été très tendues avec AKERYS.*

- Monsieur Le Maire : *elles le sont toujours.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *mais c'est vrai que les habitants ont été pris en otages.*

*Ceux qui avaient des garages se sont retrouvés du jour au lendemain à ne plus pouvoir se servir de leur garage, ce qui a causé une gêne.*

*Déjà c'est pour avoir un document, j'ai quand même du demander si c'était bien un document officiel parce que c'est vrai que c'est trop facile, n'importe qui maintenant avec un ordinateur peut faire un document.*

- Monsieur Maurice BERNARD : *ils ont démarré les travaux, ils ont fait faire les travaux par l'entreprise sans arrêté municipal.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *oui, parce que la veille, vous aviez eu une commission et en vérité, vous ne saviez même pas que les travaux étaient le lendemain ?*

- Monsieur Maurice BERNARD : nous ne le savions pas.

- Madame Maryvonne POULAIN : à un moment donné, c'est vrai que les gens sont surpris que la mairie ne soit pas au courant des travaux qui ont lieu et pareil également pour les caméras du cimetière.

*On les a enlevé mais maintenant, il n'y en a que deux, c'est normal ?*

*La troisième, elle est passée où ?*

- Monsieur Le Maire : je ne sais pas. Je sais qu'à une période, ils avaient enlevé les caméras pour les analyser, ils n'ont remis que deux caméras ?

- Madame Maryvonne POULAIN : pour l'instant, il n'y en a que deux.

- Monsieur Maurice BERNARD : la troisième n'est pas sur le côté ?

- Monsieur Patrick BOULOGNE : il y en a une sur le fronton et une sur le retour et la deuxième sur le fronton principal n'y est plus.

- Monsieur Le Maire : il y en avait trois au départ.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, il y en avait trois.

*Ils l'ont peut-être mis ailleurs.*

- Monsieur Le Maire : nous allons vérifier cela.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : c'est pour revenir un peu sur AKERYS.

*Simplement, nous leur avons concédé un terrain pour pouvoir faire une gestion en bon père de famille, bon et bien vous avez vu ce que c'était qu'une gestion en bon père de famille !*

*Des chantiers sans demander l'autorisation...*

- Monsieur Le Maire : je te signale que le terrain ne nous appartenait pas, il appartenait à SION.

*SION est un propriétaire privé, il fait ce qu'il veut et quand il le veut.*

*A partir de ce moment là, nous, derrière, nous n'avons aucun moyen de contrôle, sauf que nous avons travaillé au départ avec eux concernant le lotissement pour leur donner quelques directives pour ne pas faire n'importe quoi, mais après derrière, je veux dire si ils n'aménagent pas convenablement à l'intérieur, nous ne pouvons rien y faire, c'est du domaine privé.*

*Il ne faut pas l'oublier, ce n'est pas comme quand nous, nous vendons un terrain à quelqu'un, où dès le départ nous établissons certaines règles et puis après nous suivons derrière, là, ce n'est pas le cas du tout.*

*Ici, c'est un terrain qui appartenait à un propriétaire privé.*

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : oui, enfin nous avons déplacé une partie pour qu'ils puissent faire leur sortie.

Moi, j'ai demandé quelles sont les règles qui encadrent un peu l'entretien de ces sorties, etc, on m'a répondu, c'est une gestion en bon père de famille.

Leur gestion de « bon père de famille » c'est ce que nous sommes en train de constater, c'est tout, et vous verrez que par la suite, quand il y aura des réparations, vous aurez bon les relancer, ils ne le feront pas.

- Monsieur Le Maire : c'est possible, mais dans ce cas là, nous aurons recours à la justice, parce qu'il y a quand même des lois et les lois, elles sont là pour être respectées.

À partir du moment où ils ne respectent pas certaines choses, comme tout propriétaire privé, si un moment donné il n'y a pas de respect des lois et bien nous derrière nous engagerons les moyens pour les faire respecter.

C'est clair et de toute façon, nous les mettons en action s'il faut le faire.

- Madame Maryvonne POULAIN : les interventions ont eu lieu sur des terrains que l'on a déclassé ou c'est sur le terrain SION ?

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : il y a une partie du domaine public, c'est devant les garages et là, où ils remplacent les bordures, entre les bordures et la grille, ce n'est pas nous, c'est AKERYs, mais devant les bordures, c'est nous.

- Madame Maryvonne POULAIN : donc là, ils doivent demander une autorisation ?

- Monsieur Le Maire : oui tout à fait.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : une autorisation qu'ils n'ont pas demandé.

- Monsieur Le Maire : à ce niveau là, il ne reste que l'enrobé à faire, tout le reste est terminé mais ils n'ont pas demandé d'autorisation.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : nous aurions pu scléroser, la situation, mais où en serions-nous aujourd'hui si nous leur avions « pourri la vie », parce que maintenant, il ne reste plus qu'à faire l'enrobé même si ça a engendré des désagréments.

- Monsieur Le Maire : le problème c'est que nous n'avons pas d'interlocuteur.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : trois entreprises différentes.

- Monsieur Le Maire : les gens changent tellement souvent là bas, qu'il n'y a plus d'interlocuteur.

- Madame Annie DELANNOY : si nous ne leur avons pas donné la possibilité de faire cette entrée sur le côté, je pense que le terrain n'aurait pas été vendu pour faire ce genre de maisons, d'appartements.

Parce que c'était un terrain enclavé, c'est bien grâce à nous qui leur avons fait don de cette partie de ce terrain.



- Monsieur Le Maire : mais la problématique était que ce terrain était déjà vendu quand ils nous ont demandé d'utiliser le domaine public.

- Madame Annie DELANNOY : s'ils font des mauvaises affaires, ce n'est pas à nous de les rattraper après.

*Ce sont des gens qui ont les moyens en principe.*

- Monsieur Le Maire : oui, mais bon après, nous n'allons pas aller plus loin, parce que des logements nous en avons quand même besoin sur la commune.

*Pour nous c'était quand même intéressant.*

*Le lotissement par lui même n'est pas vilain, il est bien, c'est un beau lotissement.*

*Si réellement ils font ce qu'ils doivent faire, je pense que c'est quelque chose qui sera propre, qui va être net, mais bon, il faut qu'ils respectent leur engagement.*

- Madame Annie DELANNOY : c'est mal parti.

- Monsieur Le Maire : nous verrons avec le temps.

*Comme je vous ai dit c'est sur un terrain privé.*

- Madame Annie DELANNOY : bien sûr, ça je le comprend très bien, mais je dis que c'est quand même grâce à nous qu'ils ont eu la facilité, je ne vois pas pourquoi nous leur avons donné cette possibilité.

- Monsieur Le Maire : les empêcher ça aurait servi à quoi ?

*Ils avaient un terrain.*

- Madame Annie DELANNOY : ils auraient peut-être réfléchi un petit peu, et ils se seraient peut-être mis en rapport avec la commune.

- Monsieur Le Maire : je veux dire au moment où nous leur avons cédé la partie, les rapports étaient cordiaux et puis il n'y avait aucun problème à ce moment là.

*Nous avons contact avec Monsieur DEMESTER, qui franchement nous a écouté quand nous lui avons demandé pour faire un aménagement intérieur, donc, au début ça se passait bien.*

*Le problème, c'est que quand il est parti, il a été remplacé par quelqu'un qui a été remplacé par une autre personne et maintenant je ne sais pas comment ça se passe car ce n'est même plus AKERYS.*

*Ce n'est plus AKERYS, c'est BELVIA.*

- Madame Annie DELANNOY : nous pensions que ça allait être un coin calme et puis les voisins se plaignent du bruit.

- Monsieur Le Maire : de toute façon, à ce moment là, je n'avais pas la possibilité d'acheter ce terrain là, le prix était quand même assez élevé.

- Madame Annie DELANNOY : et qu'est-ce que nous en aurions fait ?

- Monsieur Le Maire : ça, on peut toujours trouver.

- Madame Annie DELANNOY : on y avait pensé, on en avait parlé.

Mais qu'est-ce que nous aurions fait à cet endroit là ?

- Monsieur Le Maire : après acheter tout ce qui se présente sur la commune, ce n'est pas non plus notre rôle.

- Madame Annie DELANNOY : et bien voilà.

- Monsieur Le Maire : y a t-il d'autres questions ?

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : oui, une remarque.

Nous avons eu une discussion un petit peu épique et assez longue concernant les équipements que demandaient les membres de la commission et surtout avec une phrase assez sibylline, j'aurais aimé que l'on puisse mettre un peu plus de choses sur la discussion.

- Monsieur Maurice BERNARD : des chaussures, des casques, des gants, une veste pour l'hiver, des gilets...

- Monsieur Le Maire : et bien avec un tel équipement, vous pourrez aller travailler au service technique.

Je pense qu'il ne faut pas abuser quand même, les visites de chantiers sont très rares, je ne vais quand même pas détailler...

- Monsieur Maurice BERNARD : les gilets, je suis d'accord, les gilets fluos je pense que c'est nécessaire et obligatoire.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : ce n'est pas ce que tu disais.

- Monsieur Maurice BERNARD : si, si, les gilets « oui ».

- Monsieur Le Maire : on vous fournira des gilets jaunes canaris, il n'y a pas de soucis.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : avec l'inscription Noyelles-sous-Lens.

- Monsieur Le Maire : si vous voulez avec la ville de Noyelles-sous-Lens, avec un blason, avec tout ce que vous voulez.

Concernant ce compte-rendu, quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

*Quels sont ceux qui sont contre ?*

|                            | POUR      | CONTRE   | ABSTENTIONS |
|----------------------------|-----------|----------|-------------|
| L'essentiel c'est Noyelles | 22        |          |             |
| Agir, ensemble             | 4         |          |             |
| Avenir et progrès          |           | 3        |             |
| <b>TOTAL</b>               | <b>26</b> | <b>3</b> |             |

*Adopté à la majorité.*

- *JEUNESSE DU 02 JUILLET 2014 :*

- *Monsieur Le Maire* : *Sandra je te laisse parler.*

- *Madame Maryvonne POULAIN* : *juste savoir un petit peu, les rythmes scolaires comment ça fonctionne ?*

- *Madame Sandra BLANCHARD* : *ça se passe très bien. Il y a un bilan de 111 enfants inscrits à ce jour.*

*Nous en parlerons à la prochaine commission, nous ferons le détail.*

*Tout ce passe bien, il n'y a pas de remontées, de problèmes au niveau de l'enseignant et au vue des partages des locaux.*

*Au niveau des animateurs, nous avons ce qu'il faut et nous n'avons pas eu besoin de recruter pour l'instant, c'est un bilan positif.*

*Nous ferons une première réunion de comité de pilotage de l'année incessamment sous peu pour faire un bilan avec les parents.*

- *Monsieur Le Maire* : *pas d'autres questions sur cette commission ?*

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

*Quels sont ceux qui s'abstiennent ?*

|                            | POUR      | CONTRE | ABSTENTIONS |
|----------------------------|-----------|--------|-------------|
| L'essentiel c'est Noyelles | 22        |        |             |
| Agir, ensemble             | 4         |        |             |
| Avenir et progrès          |           |        | 3           |
| <b>TOTAL</b>               | <b>26</b> |        | <b>4</b>    |

Adopté à la majorité.

- SOCIALE DU 10 JUILLET 2014 :

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : j'ai été interpellé par une action très intéressante « action papa on fait quoi ? ».

*J'ai été interpellé par cette belle action.*

*Je me demandais quand même, ça s'adresse à quels papas ?*

*Il y a énormément d'actions au centre social qui sont basées autour de la cuisine, je pense que c'est important, on sait pertinemment que dans l'émulsion de la société, la cuisine est fondamentale, il faut surveiller son hygiène alimentaire.*

*Mais ce qui est étonnant c'est que dans cette action là, je ne retrouve pas la cuisine.*

*Alors, autant ça aurait été intéressant, nous sommes quand même là à proposer du bricolage, plusieurs activités manuelles, dans le ménage, dans le pôle sportif mais l'homme peut aussi communiquer avec son enfant via la cuisine.*

*C'est ma remarque et je ne sais pas comment ils peuvent faire des actions de bricolage.*

*Ce serait intéressant d'en discuter.*

- Monsieur Le Maire : je pense qu'au niveau des actions, elles sont complémentaires les unes aux autres.

*Il y a l'atelier cuisine, où les papas peuvent évidemment se rendre à l'atelier cuisine.*

*Quand tu parles de quels papas et bien je présume que c'est tous les papas, qu'ils ont 18, 25 ou plus de 30 ans.*

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : quand les enfants sont petits, les papas travaillent et la maman arrête, c'est la règle, quoi que l'on essaye de changer cela dans la société mais avec du mal, donc les papas qui travaillent, ça doit être la majorité, ils vont venir quand ?

*Est-ce qu'ils auront le temps de venir car ils ont peut-être du bricolage à faire à la maison.*

*Je trouve que c'est intéressant mais qu'il aurait été bien d'en débattre.*

- Monsieur Le Maire : justement, moi, comme je ne connais pas tous les tenants et les aboutissants, ce que je vous propose c'est que lors de la prochaine réunion des affaires sociales, Valérie fasse un point avec vous sur toutes les actions qui sont menées au centre social, faire comme l'a demandé Hervé dans un courrier demandant un bilan financier, un bilan moral, un bilan du nombre d'adhérents.

*La prochaine réunion sera consacrée à faire un point sur le centre social.*

*Comme cela, vous aurez tous les éléments et si vous voulez poser des questions à Marc BAROIS, ce sera le moment de les poser.*

*Je pense que c'est le plus simple car je ne connais pas tous les tenants et les aboutissants de toutes les actions.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : oui, donc là, nous avons deux compte-rendus.*

*Bien sûr quand vous rangez vos papiers, vous vous retrouvez avec les deux et vous ne vous rappelez plus, mais enfin, le deuxième compte-rendu, Madame MEURIN n'était pas là parce que nous étions toutes les deux donc il y a une personne qui n'était pas présente.*

*Elle n'était pas présente mais elle a été mise présente, mais nous ne l'avons pas vu.*

*Il y avait cela et après une phrase et une intervention, vous vous doutez bien que l'incorrigible bavarde que je suis, n'est pas intervenue qu'une fois.*

*Mais c'est vrai que nous ne pouvons pas tout mettre par écrit mais c'est vrai que l'action des papas est enrichissante et puis ça change aussi.*

*Et ensuite, nous étions tout à fait « pour » relever le défi, c'est à dire que suite aux problèmes du premier centre social qui avait été choisi, finalement on se reporte sur celui de Noyelles-sous-Lens, tant mieux.*

*Ce qui prouve que nous avons, mais Monsieur BAROIS a fait juste une petite erreur, le jour de la réunion il nous a dit « demain je dois donner la réponse et donc nous attendons votre vote ».*

*Or, une commission ne peut pas voter, c'est le conseil municipal, je voulais vous dire que ce n'était pas, enfin, vous étiez déjà d'accord, mais nous n'étions pas contre non plus et je ne pense pas que le conseil municipal irait contre cette manifestation et en plus je trouve que ça relève le centre social de Noyelles-sous-Lens.*

*C'est vrai que, venant de Monsieur BAROIS, il doit savoir qu'une commission n'a juste qu'un avis et non pas un pouvoir de décision.*

*- Monsieur Alain ROGER : Monsieur BAROIS vient du monde associatif.*

*Il a encore beaucoup de mal avec les règles de la collectivité.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : oui, parce qu'il nous dit « demain, je dois donner la réponse ».*

*Je me suis retenue de lui dire, notre avis n'est que facultatif et il faut attendre le conseil municipal même en sachant très bien que si, ici, il y a quelqu'un qui est contre, franchement, ce serait quand même gênant.*

*Je trouve que c'est vraiment une belle action.*

*- Monsieur Le Maire : je pense qu'il est important de faire un bilan de temps en temps sur les activités, sur les finances, sur le nombre d'adhérents.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : oui, parce que c'est vrai que nous n'avons rien.*

- Monsieur Le Maire : lors de la prochaine commission, Valérie fera réellement une commission sur le centre social.

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

|                            | POUR | CONTRE | ABSTENTIONS |
|----------------------------|------|--------|-------------|
| L'essentiel c'est Noyelles | 22   |        |             |
| Agir, ensemble             | 4    |        |             |
| Avenir et progrès          | 3    |        |             |
| TOTAL                      | 29   |        |             |

Adopté à l'unanimité.

- SPORTS ET ASSOCIATIONS DU 15 JUILLET 2014 :

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions à poser, Philippe est là pour y répondre.

- Madame Maryvonne POULAIN : je vais faire comme la dernière fois, nous voterons cette commission mais c'est vrai que quand on voit les documents que l'on a, sans couleurs, qui sont moches et que l'on nous dit que c'est pour faire des économies et que là on a neuf pages très colorées multipliées par le nombre, ça fait plus de 200 pages.

Où vous nous en faites des aussi beaux et aussi colorés pour qu'on y comprenne quelque chose avec le nom des rues comme cela nous pouvons nous y retrouver.

Nous voterons la commission, mais quand même, surtout que je suis déjà intervenue une fois.

- Monsieur Le Maire : c'est ce que j'allais dire. Quand nous avons vu la commission avec Marc, nous avons dit « Maryvonne, elle va faire une référence sur les copies ».

- Madame Maryvonne POULAIN : vous me connaissez donc bien.

Mais c'est vrai que, nous n'avons rien contre, d'ailleurs, nous en avons tous discuté, c'est bien de savoir exactement où sont les créneaux mais ce qu'il y a, c'est que nous avons tellement des documents moches que ce serait bien de temps en temps de nous faire la même chose, aussi bien détaillés, aussi bien colorés.

Franchement, il faut retrouver, lors du PLU nous avons du mal à nous retrouver sur le petit plan que nous avons.

Voilà, mais nous voterons.

- Monsieur Philippe CERF : c'était pour une facilité de lecture.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : je suis noté absent, mais je ne suis pas sûr d'avoir reçu l'invitation.

*Voilà, c'était juste pour dire que je suis absent mais je ne me souviens pas d'avoir reçu une invitation.*

*En général, je suis présent à chaque commission ou alors je me fais remplacer.*

*Je n'ai pas pu transmettre à mes collègues les retombées étant donné que j'étais absent donc nous nous abstiendrons.*

*- Monsieur Le Maire : concernant cette commission, quels sont ceux qui sont pour ?*

*Quels sont ceux qui s'abstiennent ?*

|                                   | <b>POUR</b> | <b>CONTRE</b> | <b>ABSTENTIONS</b> |
|-----------------------------------|-------------|---------------|--------------------|
| <b>L'essentiel c'est Noyelles</b> | <b>22</b>   |               |                    |
| <b>Agir, ensemble</b>             | <b>4</b>    |               |                    |
| <b>Avenir et progrès</b>          |             |               | <b>3</b>           |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>26</b>   |               | <b>3</b>           |

*Adopté à la majorité.*

#### **4) DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :**

##### **\* TRAVAUX – ENTRETIEN :**

2014-92 : signature d'un contrat avec la Société REVAL INGÉNIERIE à CALONNE RICOUART, représentée par Monsieur HENOCQUE Manuel, Directeur, et relatif à :  
« Maîtrise d'œuvre pour travaux de VRD rue du 14 Juillet »,

Le montant des honoraires s'élève à : 12 390,00 €T.T.C.

##### **\* ADMINISTRATION GENERALE :**

2014-88 : signature d'une convention d'occupation privative du domaine public avec la société BOUYGUES TELECOM représentée par Monsieur Michel SCHAEZLE, Responsable Couverture et Patrimoine Nord-Est et relative à la mise à disposition de BOUYGTEL, qui accepte, un ou plusieurs emplacement(s) dépendant d'un immeuble sis Stade Léo Lagrange lieu-dit le Marquoi RUE Victor Hugo, référencé section AK n°429, afin d'installer une station radioélectrique ainsi que des équipements de communications électroniques comprenant au maximum les équipements énoncés ci-dessous :

- Plan des emplacements mis à disposition,
- Descriptif des équipements techniques maximum et des travaux autorisés,
- Dossier technique présentant, à titre indicatif, les équipements installés, au jour de la mise à disposition des emplacements (comprenant notamment le plan de sécurité, le plan d'élévation et le plan de vue d'ensemble).

La redevance annuelle, toutes charges éventuelles incluses, est de 4 473,72 €

Cette redevance est indexée de 2% chaque année.

L'augmentation s'appliquera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, à compter du 1<sup>er</sup> janvier suivant immédiatement l'entrée en vigueur de la présente convention.

La convention entrera en vigueur au jour de sa signature.

2014-89 : signature d'un bail commercial avec LA POSTE représentée par Monsieur Didier DAMASIO, Directeur Régional de Nord-Pas-de-Calais/Picardie relatif à la location des locaux situés dans un immeuble sis à Noyelles-sous-Lens, rue de Courtaigne (AD n°28), d'une surface utile approximative de 618,88 m<sup>2</sup>, que le preneur déclare parfaitement connaître pour les occuper actuellement.

La date de prise d'effet du bail est fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Le loyer annuel hors taxes hors charges est fixé à 38 757,15 €H.T. (trente huit mille sept cent cinquante sept euros et quinze centimes).

L'indice de base pour la première indexation annuelle du loyer sera l'indice des loyers commerciaux (ILC) publié par l'INSEE applicable au jour de la prise d'effet du bail (4<sup>ème</sup> trimestre).

2014-95 : signature d'une convention avec le Conseil Général du Pas-de-Calais représenté par Monsieur DAGBERT Michel, Président et relative à la mise à disposition des locaux scolaires et plus précisément l'organisation du service de restauration scolaire des élèves des écoles élémentaires, maternelles et du collège.

Les locaux seront utilisés pour la période suivante : année civile 2014 hors vacances scolaires, les lundi, mardi, jeudi et vendredi et en tout état de cause limités aux dates de fonctionnement du collège.

Les effectifs accueillis simultanément s'élèvent au maximum à 230 enfants.

L'utilisateur s'engage à verser à l'établissement une contribution financière de 12 055,15 €

201-104 : signature d'une convention d'assistance et de suivi pour la gestion de la taxe locale sur la publicité extérieure avec la société REFPAC-GPAC (SAS GPAC) représentée par Monsieur Guy BOULIEZ.

La mission débutera à la date de signature de la présente convention et se terminera le 31 décembre 2014. Elle ne concerne que l'exercice TLPE 2014.

Le montant de la prestation s'élève à 1 950,00 €H.T., soit 2 340,00 €T.T.C.

2014-105 : signature d'une convention avec CEGELEASE relative à la location d'un copieur BHC 224 DFCD FS 534 – SD 511 qui sera installée au Centre Social Kaléïdo.



La location s'effectue pour une durée de 4 ans, soit 48 mois de loyers s'élevant à 486,00 €H.T., payable trimestriellement.

2014-106 : signature d'un contrat de maintenance avec DOCUMENTS SOLUTIONS 62 pour le copieur BHC 224 DFCD FS 534 – SD 511 et ses accessoires se situant au sein du Centre Social Kaléïdo.

Copies couleurs : 0,05 €H.T.

Copies noir et blanc : 0,005 €H.T.

Payable trimestriellement.

2014-111 : signature d'un contrat avec la société DUPONT RESTAURATION représentée par Monsieur DUPONT Pascal et relatif au marché de restauration scolaire qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 et prendra fin le 31 août 2015.

Le montant de la prestation selon la quantité minimale estimée s'élève à 112 609,00 €T.T.C.

Le montant de la prestation selon la quantité maximale estimée s'élève à 138 457,20 €T.T.C.

2014-113 : La ville de Noyelles-sous-Lens décide de nommer Maître François HERMARY, avocat, 96 place Lamartine BP 575 62400 BETHUNE afin qu'il engage une action en référé expulsion à l'encontre des gens du voyage installés illégalement sur la commune « rue du Maréchal Leclerc », parcelle AE 592.

*\* CULTURE ET FETES :*

2014-94 : signature d'une convention avec l'ORCHESTRE CALYPSO représenté par Monsieur ZOONEKYND et relative à une représentation dans le cadre des fêtes de la Libération le dimanche 07 septembre 2014 de 13h00 à 20h00.

Le montant de la prestation s'élève à 1 250 €net.

2014-99 : fixation de la participation pour le voyage au parc ASTERIX qui se déroulera le dimanche 03 août 2014 (départ : 8h00, retour : 20 h), comme suit :

- Adultes : 33 €
- 16 ans et moins : 29 €
- Adultes non-Noyellois : 50 €
- 16 ans et moins non-Noyellois : 45 €

Ces tarifs comportent le transport, l'entrée du parc, repas et boissons non comprises.

2014-100 : fixation de la participation pour spectacle son et lumière – Histoires et Rêves d'Artois qui se déroulera le samedi 20 septembre 2014 à Saint Laurent Blangy, comme suit :

- Adultes : 25 €
- 16 ans et moins : 15 €

2014-101 : fixation de la participation pour le repas-spectacle au Katy Folies à Lens qui se déroulera le samedi 15 novembre 2014 à 38 €par personne (réservé aux retraités et aux plus de 60 ans).

2014-102 : fixation de la participation pour le repas de la Libération qui se déroulera le dimanche 07 septembre 2014, au foyer municipal dès 13h30, avec animation musicale, comme suit :

- Tarif (avec boisson) : 20 €adulte,  
12 €enfant de moins de 12 ans.

2014-107 : signature d'une convention avec l'association Mots et Couleurs représentée par Monsieur Jean-Claude VOIRPY, Président et relative à une exposition intitulée « Histoires d'en rire » qui se déroulera du 05 mai 2015 au 25 mai 2015.

Le montant de la prestation s'élève à 1 052,49 €T.T.C.

2014-108 : signature d'une convention avec ADONE représentée par Melle THUOT Aurélie, administratrice de productions et relative à une représentation intitulée « seul dans sa tête » qui se déroulera le vendredi 26 septembre 2014 pour une durée de 1h20 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 2 110,00 €T.T.C.

2014-109 : signature d'une convention avec la SAS KI M'AIME ME SUIVE représentée par Monsieur Pascal GUILLAUME, Directeur Général et relative à un spectacle intitulé « les décaféinés – dépression musicale » qui se déroulera le vendredi 28 novembre 2014 à 20h30 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 5 275,00 €T.T.C. versée comme suit :

- 1<sup>er</sup> acompte de 1 582,50 €  
- solde : 3 692,50 €

2014-110 : autorisation d'encaissement des divers spectacle proposés lors de la saison culturelle 2014/2015 (voir commission de la culture du 10 juin 2014 transmise le 17 juin 2014).

2014-114 : fixation de la participation pour la visite de bassin minier d'Enquin-Les-Mines à Fresnes-sur-Escaut qui aura lieu le samedi 27 septembre 2014 à :

- 24€par personne pour les noyellois, les membres de l'atelier Mémoires de Mines et leur conjoint,  
- 40€par personne pour les extérieurs.

**\* SOLIDARITES – ACTIONS SOCIALES – SENIORS :**

2014-90 : signature d'une convention avec JB SONORISATION représentée par Monsieur BLONDEL Jackie et relative à une prestation de sonorisation dans le cadre de la fête du centre social qui se déroulera le mercredi 25 juin 2014 de 11h00 à 17h00 à la salle des fêtes.

Le montant de la prestation s'élève à 250 €T.T.C.

2014-91 : signature d'une convention avec Monsieur Alain POLIN relative à une intervention geocaching dans le cadre de l'atelier cuisiner et s'activer sans se ruiner qui se déroulera le 26 août 2014 de 14h00 à 16h00 au parc des Boclets.

Le montant de la prestation s'élève à 250 €T.T.C.

2014-93 : signature d'une convention avec Monsieur Alain POLIN relative à une intervention « sport en famille » dans le cadre de l'atelier « tout le monde se bouge! » qui se déroulera le 31 juillet 2014 de 14h00 à 16h00 au parc des Boclets.

Le montant de la prestation s'élève à 250 €T.T.C.

2014-98 : signature d'une convention avec l'association Accueil 9 de cœur représentée par Monsieur DEMANZE, Directeur et relative aux supervisions dans le cadre du Lieu Accueil Parents Enfants encadré par Monsieur LIOTARD Laurent au centre social Kaléïdo.

La prestation se déroulera le jeudi 06 novembre 2014 de 10h00 à 12h00 et le jeudi 18 décembre 2014 de 10h00 à 12h00.

Le montant de la prestation s'élève à 110 €T.T.C., frais kilométrique inclus pour 2h00 d'intervention soit 220 €T.T.C. pour les 2 supervisions.

2014-115 : signature d'une convention avec l'association CAPS 62 représentée par Monsieur BELHIS, Président et relative à des interventions spécialisées en direction des adultes, dans le cadre d'un atelier « Estime de soi » qui se déroulera les mardis 23 septembre, 7 octobre, 21 octobre, 4 novembre, 25 novembre et 09 décembre 2014, de 14h15 à 15h45 au Centre Social Kaléïdo.

Le montant de la prestation se détail comme suit :

- un total de 6 séances de sophrologie d'une heure, soit 6 X 75 € soit un montant total de 450 €

2014-116 : signature d'une convention avec l'association CAPS 62 représentée par Monsieur BELHIS, Président et relative à des ateliers sophrologie qui se dérouleront au Centre Social les mardis de 15h45 à 16h45 pour le groupe 1 les : 16, 23, 30 septembre, 7, 14 octobre, 4, 18, 25 novembre, 2, 9 et 16 décembre 2014.

Le montant de la prestation se détail comme suit :

- 11 séances de sophrologie d'une heure chacune, soit 11 X 50€ soit un montant total de 550 €

2014-117 : signature d'une convention avec l'association CAPS 62 représentée par Monsieur BELHIS, Président et relative à des ateliers sophrologie qui se dérouleront au Centre Social les vendredis de 10h30 à 11h30 pour le groupe n°2 les : 19, 26 septembre, 3, 10, 17 octobre, 7, 14, 21, 28 novembre, 5, 12 et 19 décembre 2014.

Le montant de la prestation se détail comme suit :

- 12 séances de sophrologie d'une heure chacune, soit 12 X 50 € soit un montant total de 600 €

2014-118 : signature d'un contrat de prestation avec Madame LEJEUNE Anne-Sophie, Diététicienne relatif à des séances de diététique au Centre Social Kaléïdo les :

- mardi 23 septembre 2014, soit 1 heure,
- mardi 07 octobre 2014, soit 1 heure,
- mardi 04 novembre 2014, soit 2 heures,
- mardi 18 novembre 2014, soit 1 heure,
- mardi 02 décembre 2014, soit 2 heures,
- mardi 16 décembre 2014, soit 1 heure.

Le montant de la prestation s'élève à 400 €

2014-119 : signature d'une convention avec l'association DJEY ANIMATION SPORT, représentée par Monsieur Jérôme LEMIEUVRE, et relative à des interventions pour un atelier cuisine les :

- vendredi 26 septembre 2014,
- vendredi 10 octobre 2014,
- mercredi 22 octobre 2014,
- vendredi 07 novembre 2014,
- vendredi 21 novembre 2014,
- vendredi 05 décembre 2014,
- vendredi 19 décembre 2014.

Le montant de la prestation s'élève à 240 €

2014-120 : signature d'une convention avec l'association DJEY ANIMATION SPORT, représentée par Monsieur Jérôme LEMIEUVRE, et relative à des interventions dans le cadre de l'atelier « ESTIME DE SOI » qui se dérouleront le :

- lundi 06 octobre 2014,
- lundi 10 novembre 2014,
- lundi 17 novembre 2014,
- lundi 08 décembre 2014.

Le montant de la prestation s'élève à 240 €

2014-121 : signature d'une convention avec l'association DJEY ANIMATION SPORT, représentée par Monsieur Jérôme LEMIEUVRE, et relative à des interventions dans le cadre de l'atelier « GYM DOUCE » qui se dérouleront le :

- samedi 13 septembre 2014,
- lundi 22 et 29 septembre 2014,
- lundi 06, 13 et 20 octobre 2014,
- lundi 03, 10, 17 et 24 novembre 2014,
- lundi 1, 8 et 15 décembre 2014.

Le montant de la prestation s'élève à 420 €

\* JEUNESSE :

2014-96 : modification de la tarification des accueils du matin et du soir.

Monsieur Le Maire indique que dans le cadre de la mise en place de la réforme sur les rythmes scolaires, il est nécessaire de modifier la tarification des accueils du matin et du soir et ceci à compter de septembre 2014 et pour l'année scolaire 2014/2015.

Le tarif appliqué sera de 0,50 cts de la demi-heure pour l'accueil du matin et du soir.

Le règlement s'effectuera par post-facturation (facturation après l'acte), avec réservation préalable.

2014-97 : signature d'une convention avec la BASE DE SAINT LEU représentée par Monsieur Jean Pierre BOSINO, Président et relative à :  
l'hébergement sur la base de loisirs avec notre matériel,  
accès pour les enfants du groupe à toutes les infrastructures et activités non encadrées et proposées par la base de loisirs sans coût supplémentaire et ceci :

- du 15 juillet au 18 juillet 2014 : 24 enfants âgés de 12 à 13 ans et 3 accompagnateurs,
  - du 21 juillet au 25 juillet 2014 : 24 enfants âgés de 14 à 16 ans et 3 accompagnateurs,
  - du 28 juillet au 30 juillet 2014 : 24 enfants âgés de 10 à 11 ans et 3 accompagnateurs,
  - du 04 août au 08 août 2014 : 24 enfants âgés de 12 à 13 ans et 3 accompagnateurs,
  - du 11 août au 14 août 2014 : 24 enfants âgés de 10 à 11 ans et 3 accompagnateurs,
  - du 18 août au 22 août 2014 : 24 enfants âgés de 14 à 16 ans et 3 accompagnateurs.
- la pratique des activités tir à l'arc et patinoire se fera avec un nombre maximum de 12 enfants, ces activités se dérouleront selon un planning établi à l'avance par le S.I.B.L.  
Le montant total de la prestation pour les 6 semaines s'élève à 5 670,80 €  
Un acompte de 25% soit un montant de 1 417,70 € sera versé.

2014-103 : signature d'une convention avec La Ligue de l'Enseignement représentée par Monsieur Guy DHELLEME, Président et relative au séjour de vacances été pour l'année 2014.

Le séjour se déroulera au PRADET – Le Mas de l'Artaude du 31 juillet 2014 au 13 août 2014.

Le groupe sera constitué de 9 jeunes de 6 à 14 ans.

Le prix du séjour se décompose comme suit :

| Désignation         | Quantité | Prix unitaire | Montant TTC |
|---------------------|----------|---------------|-------------|
| Séjour jeune        | 9        | 899,00 €      | 8 091,00 €  |
| Séjour adulte       | 1        | 780,00 €      | 780,00 €    |
| SOUS TOTAL          |          |               | 8 871,00 €  |
| Remise fidélité     | 9        | 49,00 €       | 441,00 €    |
| Gratuité adulte     | 1        | 780,00 €      | 780,00 €    |
| TOTAL A DEDUIRE     |          |               | 1 221,00 €  |
| TOTAL TTC du séjour |          |               | 7 650,00 €  |

Un premier acompte correspondant à 30% de la somme, soit 2 295,00 € sera versé.  
Un deuxième acompte correspondant à 60% de la somme, soit 4590,00 € sera versé.  
Le solde sera versé à la fin du séjour.

2014-112 : fixation des tarifs pour les ateliers sportifs comme suit :

| BABY-GYM  |            |
|-----------|------------|
| Noyellois | Extérieurs |
| 30 €      | 50 €       |

| Gym équilibre-marche nordique-musculation |           |            |
|---|-----------|------------|
| Nombre de séance hebdomadaire             | Noyellois | Extérieurs |
| 1 séance par semaine                      | 30 €      | 50 €       |
| 2 séances par semaine                     | 50 €      | 90 €       |
| 3 séances par semaine                     | 70 €      | 130 €      |
| 4 séances par semaine                     | 90 €      | 170 €      |
| 5 séances par semaine                     | 110 €     | 210 €      |

- la cotisation annuelle pourra être échelonnée dans la saison à raison de 3 paiements.

- les stages sportifs sont facturés au tarif de 1,50 € la demi-journée.

- cette tarification prendra effet à compter du 15 septembre 2014.

- ***Monsieur Le Maire*** : *s'il n'y a pas de questions concernant les décisions, nous pouvons passer au point suivant.*

##### **5) NOMINATION DE CONSEILLERS DELEGUES :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le régime des délégations de fonctions, pour les exécutifs des collectivités territoriales, a été notablement assoupli par les dispositions de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. Ainsi, l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales, modifié par cette loi, autorise Le Maire à donner des délégations à des conseillers municipaux non seulement en cas d'absence ou d'empêchement des adjoints mais aussi "dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation".

Monsieur Le Maire demande l'autorisation de nommer des conseillers municipaux délégués dans les délégations suivantes :

- Affaires scolaires,
- Sécurité : marché et voirie,
- animations de quartier.

- ***Monsieur Le Maire*** : *je vous propose de nommer trois conseillers délégués.*

***Un conseiller pour suppléer Sandra au niveau des affaires scolaires, au niveau de l'enseignement.***

*Un autre conseiller délégué pour suppléer Maurice aux travaux, cette personne sera chargée essentiellement de la sécurité des biens et des personnes, de la sécurité routière et également du nettoyage des voiries.*

*Et ensuite un troisième délégué qui sera sous ma responsabilité et qui s'occupera des animations de quartiers, notamment la désignation de délégué par quartier.*

*Ces délégués ne sont pas obligatoirement des élus, ça je tiens à le souligner, ça peut-être également des habitants, parce que je pense qu'il est important également de responsabiliser les habitants dans la vie de leur quartier.*

*Ensuite, il sera également là, pour faire des animations par quartier, parce que ma volonté est que, nous nous rendons compte de plus en plus qu'il y a des problèmes de voisinage, les gens ne se parlent plus, ils ne se connaissent plus, ma volonté est d'essayer au travers de ces conseillers de quartier de redonner un peu de lien social et permettre aux gens de discuter entre eux.*

*On se rend compte que c'est surtout dans les endroits, où il y a du locatif, parce que les gens bougent beaucoup, qu'ils ne se connaissent pas, que nous avons des problèmes.*

*On va essayer de recréer des liens sociaux et c'est pour cela que je vais nommer un conseiller qui sera essentiellement consacré à la vie des quartiers.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : donc là, ce ne sera pas un Conseiller Municipal ?*

*- Monsieur Le Maire : ce sera un délégué, si.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : parce que c'est noté « l'autorisation de nommer des conseillers municipaux », les conseillers municipaux c'est ceux qui ont été élus par la population.*

*Il n'aura pas le nom de conseiller municipal délégué, il sera délégué ?*

*- Monsieur Le Maire : non, ce seront des conseillers délégués.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : parce que là, nous pensions que c'était trois conseillers municipaux.*

*- Monsieur Le Maire : non, ceux seront des conseillers municipaux délégués.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : il y a trois conseillers municipaux délégués et ensuite vous nommez d'autres personnes, non ?*

*- Monsieur Le Maire : non.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : vous dites un habitant, un habitant n'est pas un conseiller municipal.*

*- Monsieur Le Maire : oui, non l'habitant, ce sera, moi j'appelle cela un habitant de quartier mais ce sera un référent d'un quartier.*

*Nous allons essayer de découper la ville en petits quartiers, il ne faut pas mettre une trentaine de rues, ça ne fonctionnera pas mais la volonté et de faire des petits quartiers d'une quinzaine de rues en mettant un référent par quartier pour essayer de résoudre les problèmes.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : vous allez choisir les référents, il n'y aura pas un vote, plusieurs personnes qui peuvent poser candidature ?*

*- Monsieur Le Maire : non, mais cela, nous n'en n'avons pas encore discuté, c'est pour cela que je vous demande d'abord votre accord et ensuite voir entre nous, entre conseillers municipaux quelles seraient les personnes qui seraient intéressées pour faire des réunions de quartier et comme je pense qu'il y aura plus de quartiers que de conseillers municipaux, dans ce cas là, nous ferons appel à la population.*

*Et après rien n'empêche d'être à deux personnes par quartier.*

*Ce que je veux c'est que nous ayons du lien social, que les gens se parlent, qu'il y ait des animations dans les quartiers.*

*Comme nous avons vécu cela il y a quelques années parce que là, ça devient triste.*

*Il y a de plus en plus de personnes qui ont des problèmes de voisinage, mais pour des conneries parce que les gens ne se parlent plus, systématiquement pour un rien ça ne va pas.*

*- Madame Joëlle COCHEZ : oui, mais il y a des personnes qui sont assez méchantes dans leurs propos.*

*On leur demande quelque chose gentiment, ça démarre au quart de tour.*

*Et nous ne pouvons pas nous laisser faire non plus.*

*Moi cette histoire, faire quelque chose dans les cités, je l'ai fait depuis plus de 35 ans, et à l'heure actuelle je le fais encore mais ça je voulais le faire.*

*Moi ça ne me dérange pas de le faire parce que moi j'aime ma cité, j'aime bien les habitants, j'aime bien discuter.*

*Chez moi, j'ai une grande véranda, on peut faire les réunions chez moi, ça ne me dérange pas.*

*- Monsieur Le Maire : c'est comme les fêtes de quartier, je pense qu'il faut essayer de démocratiser et d'en faire un peu partout, parce que généralement, nous en avons deux – trois sur la commune.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : c'est restreint.*

*- Madame Joëlle COCHEZ : moi je peux me servir du terrain.*

*- Monsieur Le Maire : bien sûr, dans la cité, il y a le petit terrain. On peut l'utiliser.*

*Concernant ce point, quels sont ceux qui sont pour ?*



*Quels sont ceux qui s'abstiennent ?*

*Quels sont ceux qui sont contre ?*

|                            | POUR      | CONTRE   | ABSTENTIONS |
|----------------------------|-----------|----------|-------------|
| L'essentiel c'est Noyelles | 22        |          |             |
| Agir, ensemble             | 4         |          |             |
| Avenir et progrès          |           | 3        |             |
| <b>TOTAL</b>               | <b>26</b> | <b>3</b> |             |

*Adopté à la majorité.*

#### **6) MODIFICATION DE LA DELIBERATION FIXANT LES INDEMNITES DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les taux sont fixés par l'article L2123-23 et L2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales sur la base de l'indice brut mensuel 1015.

Réglementairement deux majorations s'appliquent, la première provient du fait que la commune a été attributaire de la Dotation de Solidarité Urbaine au cours des trois dernières années. La seconde se justifie par le fait que la commune conserve son statut de chef lieu de canton jusqu'aux prochaines élections Régionales et Départementales.

Monsieur Le Maire propose de voter les indemnités suivantes (inchangées pour le Maire et les Adjointes) :

- Indemnité du Maire : 63,29 % de l'indice 1 015, soit 2 405,94 €brut.
- Indemnité des Adjointes : 25,3 % de l'indice 1 015, soit 961,78 €brut.
- Indemnité des Conseillers Délégués : 8 % de l'indice 1015, soit 304,11 €brut.

***- Monsieur Le Maire : ces conseillers délégués, il faut bien évidemment comme le prévoit la loi, les rémunérer.***

***Je vous propose de les rémunérer à hauteur de 304,11 € brut qui correspond à 8 % de l'indice 1 015, tout en sachant que l'indemnité du maire et des adjoints ne change pas.***

***Là également, quels sont ceux qui sont pour ?***

*Quels sont ceux qui s'abstiennent ?*

*Quels sont ceux qui sont contre ?*

|                            | POUR | CONTRE | ABSTENTIONS |
|----------------------------|------|--------|-------------|
| L'essentiel c'est Noyelles | 22   |        |             |
| Agir, ensemble             |      |        | 4           |
| Avenir et progrès          |      | 3      |             |
| TOTAL                      | 22   | 3      | 4           |

*Adopté à la majorité.*

#### **7) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :**

##### **- NOYELLES-SOUS-LENS JUDO :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la création d'une nouvelle association Noyelloise ayant pour dénomination : « Noyelles-sous-Lens Judo » et étant affiliée à la Fédération Française de judo (FFJDA).

Comme pour toute nouvelle association, il propose le versement d'une subvention de 77€

**- *Monsieur Le Maire* : une subvention exceptionnelle pour la création d'une association de judo sur la commune qui se dénomme Noyelles-sous-Lens Judo.**

*La subvention proposée est une subvention de 77 €.*

*Mais par contre, je pense que dans quelque temps nous serons amenés à leur donner une subvention supplémentaire en fonction du nombre d'enfants qui arrivent.*

*Apparemment, moi j'y suis allé lors de l'inauguration, lors de la présentation de l'association, il y avait déjà pas mal d'enfants, donc, je pense que si le club se développe rapidement, comme j'en ai l'impression, nous serons peut-être amené à voter une subvention supplémentaire.*

*Mais pour l'instant, nous ne votons que la subvention de 77 € qui est celle de la création d'une association.*

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

|                            | POUR      | CONTRE | ABSTENTIONS |
|----------------------------|-----------|--------|-------------|
| L'essentiel c'est Noyelles | 22        |        |             |
| Agir, ensemble             | 4         |        |             |
| Avenir et progrès          | 3         |        |             |
| <b>TOTAL</b>               | <b>29</b> |        |             |

Adopté à l'unanimité.

**- TERRE ET CREATION :**

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que L'association Terre et Création sollicite une subvention exceptionnelle afin de faire réparer le four.

Le montant des réparations qui correspondent au changement de trois résistances, s'élève à 346,55€

- Monsieur Le Maire : également pour Terre et Création, nous en avons parlé tout à l'heure.

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

|                            | POUR      | CONTRE | ABSTENTIONS |
|----------------------------|-----------|--------|-------------|
| L'essentiel c'est Noyelles | 22        |        |             |
| Agir, ensemble             | 4         |        |             |
| Avenir et progrès          | 3         |        |             |
| <b>TOTAL</b>               | <b>29</b> |        |             |

Adopté à l'unanimité.

**8) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CARSAT :**

\* *Projet « concertation et prévention des seniors et de sa famille, bien vieillir !, l'affaire de tous.*

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre Social a émergé de nouveau auprès de l'appel à projet de la CARSAT afin de sensibiliser et informer les seniors sur les risques liés au vieillissement, et également sur le maintien de l'autonomie.

Cela fait la troisième fois que le centre social dépose ce projet auprès de la CARSAT.

Cette action se déroule à raison d'une rencontre mensuelle organisée dans une ambiance conviviale et de confiance afin de favoriser les échanges et le lien social. Des intervenants transmettront des informations en lien avec le thème de la rencontre de manière interactive.

Des stages thématiques mettront en pratique ce que les seniors souhaiteront aborder, à titre d'exemple un stage sur le diabète ( alimentation, soins du diabétique, etc...)

Afin de répondre à l'objectif fixé par la CARSAT sur les rencontres intergénérationnelles et culturelles, le centre social mettra en place des temps d'activité ludique, culturel et intergénérationnel. Ces rencontres seront programmées à chaque période de vacances scolaires.

Des actions de dépistage seront proposées dans le champ de la prévention et de la promotion de la santé.

Des temps forts viendront ponctués le projet tels qu'un goûter familial pour échanger et discuter de sujet d'actualités.

Ainsi, Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de déposer auprès de la CARSAT un dossier de subvention relatif à l'action « concertation et prévention des seniors et de leur famille » d'un coût total maximum de 23959,00 € et demander une subvention à hauteur maximale de 11000€

***- Monsieur Le Maire : c'est un appel à projets afin de sensibiliser et d'informer les seniors sur les risques liés au vieillissement et également sur le maintien de l'autonomie.***

***C'est la troisième fois que le Centre Social dépose ce projet auprès de la CARSAT.***

***Le Centre Social met en place des temps d'activités multiculturels et intergénérationnels.***

***Il y a également des actions de dépistage qui seront proposés dans le cadre de la prévention et de la promotion de la santé.***

***Il y aura également des temps forts qui viendront ponctués le projet, tels qu'un goûter familial pour échanger et discuter de sujets d'actualités.***

***Le montant total de cette action est de 23 959,00 €.***

***Et le montant de la subvention demandée est de 11 000 €, tout en sachant que dans le coût total, à chaque fois, on intègre les coûts de personnel, c'est pour cela que nous avons un coût qui est quand même assez élevé.***

***Concernant cette demande de subvention, quels sont ceux qui sont pour ?***

***Quels sont ceux qui s'abstiennent ?***

***Quels sont ceux qui sont contre ?***

***Vous vous abstenez ?***

- Madame Annie DELANNOY : oui

|                            | POUR      | CONTRE | ABSTENTIONS |
|----------------------------|-----------|--------|-------------|
| L'essentiel c'est Noyelles | 22        |        |             |
| Agir, ensemble             | 4         |        |             |
| Avenir et progrès          |           |        | 3           |
| <b>TOTAL</b>               | <b>26</b> |        | <b>3</b>    |

Adopté à la majorité.

### 9) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA FONDATION DE FRANCE :

\* Appel à projets auprès de la fondation de France : « Vieillir acteur et citoyen de son territoire » 2014.

Monsieur Le Maire propose de déposer auprès de la fondation de France un projet qui s'intitule « En trocs ».

C'est une action qui vise à favoriser la participation des seniors dans la vie locale , en valorisation la transmission de leurs savoirs et savoir-faire auprès des différentes générations, et ceux en renforçant leur place dans la cité et en favorisant l'entraide et les solidarités intergénérationnelles.

Le projet EnT'ROCS se décline en 5 ateliers :

\* ENTRE-AUTRES (temps d'échange) :

Réunions d'informations au cours desquelles toutes les générations seront sensibilisées au projet, elles permettront ainsi de recenser les demandes et de mobiliser les seniors qualifiés et volontaires pour encadrer les prochaines rencontres qui auront lieu sous forme d'ateliers.

\* TROC SAVOIRS (rencontre thématique) :

À raison d'un troc par mois sur un thème recensé lors des temps d'échange. Un senior transmettra son savoir à un groupe de personnes. Lors de cette rencontre une technique sera expliquée et une réalisation concrète sera faite, afin d'allier la théorie à la pratique et de s'assurer de la compréhension de chacun.

Ces rencontres seront ouvertes à tout le monde et seront préparées avec un animateur du centre social afin de ne pas mettre en difficulté le senior intervenant et d'offrir des ateliers préparés aux participants.

\* TROCTOUS (approfondissement) :

En fonction des rencontres thématiques, et à l'initiative du senior détenteur du savoir-faire et des demandes des participants, des stages seront proposés afin d'approfondir la technique et de répondre plus individuellement aux problématiques rencontrées par les participants.

**\* TROC SERVICES (réciprocité) :**

Il paraît important que chacun puisse à son niveau aider autrui et ne pas se sentir redevable pour un savoir transmis.

Le projet permettra donc également de favoriser les services et les solidarités de voisinage. En effet, une personne ayant reçu (ou pas) un savoir lors des rencontres thématiques peut proposer ses services de manière occasionnelle (tondre une pelouse, conduire faire des courses) ou lors des TROCTOUS (stage).

**\* TEMPS FORTS :**

Les temps forts seront l'occasion de renforcer les liens et affinités créées durant les différentes rencontres, mais aussi de réaliser les bilans et les perspectives du projet.

Lors de chaque rencontre les participants, notamment les personnes âgées auront la possibilité de faire preuve initiative et de faire émerger des projets citoyens, collectifs, concertés visant à améliorer la vie locale.

Pour cela, le Centre Social va déposer auprès de la Fondation de France dans le cadre de son appel à projets « Vieillir acteur et citoyen de son territoire » 2014 une demande de subvention relative à l'action « En'Trocs» d'un coût total maximum de 8781,00 € et demander une subvention à hauteur maximale de 4000€

***- Monsieur Le Maire : je vous propose de déposer auprès de la fondation de France un projet qui s'intitule « En trocs » qui aide à favoriser la participation dans la vie locale.***

***Le projet se décline en 5 ateliers :***

- ENTRE-AUTRES qui est un atelier pour sensibiliser dans un premier temps au projet,***
- TROC SAVOIRS où un senior ou plusieurs transmettront leur savoir au niveau des personnes,***
- TROCTOUS, c'est un approfondissement sur la technique,***
- TROC SERVICES, c'est une réciprocité,***
- TEMPS FORTS.***

***Le coût total de l'action s'élève à 8 781,00 € et la demande de subvention à hauteur maximale de 4 000 €.***

***Je pense également que Valérie fera un point sur toutes les actions et elle rentrera plus dans les détails.***

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

*Quels sont ceux qui s'abstiennent ?*

|                            | POUR | CONTRE | ABSTENTIONS |
|----------------------------|------|--------|-------------|
| L'essentiel c'est Noyelles | 22   |        |             |
| Agir, ensemble             | 4    |        |             |
| Avenir et progrès          |      |        | 3           |
| TOTAL                      | 26   |        | 3           |

*Adopté à la majorité.*

**10) CENTRE DE GESTION DU PAS-DE-CALAIS : ELECTIONS PROFESSIONNELLES – COMITE TECHNIQUE LOCAL :**

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que la loi n°84-53 du 26/01/1984 impose aux collectivités territoriales de mettre en place un comité technique local.

Un arrêté ministériel vient fixer la date des élections pour le renouvellement des représentants du personnel, celles-ci se dérouleront le Jeudi 04 Décembre 2014.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer :

- d'une part sur la composition du comité technique à savoir le nombre de représentants qui peut varier entre 3 et 5.
- d'autre part sur la suppression ou le maintien du paritarisme.

***- Monsieur Le Maire : des élections professionnelles auront lieu le 04 décembre 2014.***

***Le but de la délibération est de déterminer le nombre de représentants au sein du CTP qui peut varier entre 3 et 5.***

***Et également savoir si nous maintenons ou non le paritarisme.***

***Le paritarisme est la présence des élus locaux au sein de cette instance.***

***Je vous propose de maintenir le nombre de représentants syndicaux à 5 et également le nombre de conseiller appartenant au CTP à 5.***

***Je vous demanderais si vous en êtes d'accord pour cette délibération de nous fournir rapidement le nom du représentant au sein du CTP.***

***Daniel, oui, là, je m'en doutais, ce n'est même pas la peine de demander.***

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

|                                   | <b>POUR</b> | <b>CONTRE</b> | <b>ABSTENTIONS</b> |
|-----------------------------------|-------------|---------------|--------------------|
| <b>L'essentiel c'est Noyelles</b> | <b>22</b>   |               |                    |
| <b>Agir, ensemble</b>             | <b>4</b>    |               |                    |
| <b>Avenir et progrès</b>          | <b>3</b>    |               |                    |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>29</b>   |               |                    |

*Adopté à l'unanimité.*

**11) GARANTIE D'EMPRUNT – MAISONS ET CITES – CONSTRUCTION DE 22 PLUS ET 9 PLAI – CITE DEBLOCK TRANCHE N°1 :**

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre de la construction de 22 logements PLUS et 9 PLAI Cité Deblock tranche n°1, Maisons et Cités Habitat a besoin de contracté une garantie d'emprunt pour un prêt PLUS-PLAI auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

IL demande l'autorisation au Conseil Municipal de garantir l'emprunt d'un montant de 3 269 039 €auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

- *Monsieur Le Maire* : *la première tranche, c'est une garantie d'emprunt d'un montant de 3 269 039 €auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.*

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

- *Monsieur Hervé JANISZEWSKI* : *je peux intervenir ?*

- *Monsieur Le Maire* : *oui bien sûr.*

- *Monsieur Hervé JANISZEWSKI* : *je prends la parole pour le point n°11 et le point n°12.*

« *Monsieur le Maire,*

*Pour la rénovation et la réhabilitation de la cité Deblock, dont les travaux ont commencé avec deux ans de retard, nous avons obtenu des crédits Girzom pour les VRD. Tout le monde sait que cela ne suffit pas à payer la totalité des travaux et comme d'habitude les Noyellois ont mis la main à la poche par solidarité avec les habitants ou futurs habitants de ce quartier.*

*Encore une fois on nous demande de garantir les emprunts que Maisons et Cités va solliciter de la Caisse des Dépôts et Consignations.*



*Monsieur le Maire, les communes seront elles encore les vaches à lait de Maisons et Cités. Monsieur le Maire dites nous combien va coûter à la ville cette opération ? Combien nous coûte l'avance de trésorerie du montant des crédits Girzom ?*

*Combien va nous coûter l'aménagement des espaces verts à notre charge (conféré ACDC N°33 au cœur des cités de juillet), journal de maisons et cités qui se targuent de l'implication financière de notre ville !*

*Enfin Monsieur le Maire, dans ce quartier et au bord de nos voiries, je dis bien nos voiries car comme toujours elles nous seront rétrocédées, Maisons et cités construira des habitations en accession à la propriété.*

*Expliquez nous Monsieur le Maire comment le Conseil Municipal peut il subventionner un investisseur privé ? Un investisseur privé qui ne vous fait pas de cadeau, il suffit de voir le prix de vente des terrains du point 13.*

*90 euros en moyenne et jusqu'à 125 euros pour les parcelles les mieux placées.*

*Voilà Monsieur le Maire, cher Collègue, quand demanderons nous à Maisons et Cités de prendre **TOTALEMENT EN CHARGE** ces actions de rénovations et de constructions ? Car au final c'est bien cette société privée qui perçoit la totalité des loyers ».*

*- Monsieur Le Maire : alors, le montant des VRD c'est 1 500 000,00 €, le montant des crédits GIRZOM s'élève à 900 000,00 €, la participation de Maisons et Cités : 490 000,00 €, l'apport de la ville : 110 000,00 €.*

*- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : tout compris ?*

*- Monsieur Le Maire : tout compris.*

*Ça va nous coûter 110 000,00 €, le montant de la collectivité.*

*- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : vu qu'on a la ligne de trésorerie plus les VRD, c'est quand même une implication forte de la commune dans l'action d'une société privée.*

*Et cela je crois que tous les maires des communes du bassin minier commence à y réfléchir fortement.*

*- Monsieur Le Maire : après, il faut savoir ce que l'on veut.*

*- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : non, je veux la rénovation.*

*- Monsieur Le Maire : oui, on veut la rénovation mais après il faut savoir ce que l'on veut.*

*Est-ce que l'on veut avoir une ville qui soit agréable à vivre où est-ce qu'on ne le veut pas ?*

*Ma volonté dans la Cité Deblock c'était de faire un quartier qui n'existait pas encore au niveau des rénovations.*

*Maisons et Cités, ce qu'ils vont faire au niveau de la Cité Deblock, ils ne l'ont jamais fait.*

*Notre volonté est d'essayer d'y faire un petit écoquartier, avec des bornes d'apports volontaires au niveau des déchets, chose qui n'existe pas sur la commune.*

*De faire des voiries, des voiries douces où nous donnons la place aux piétons et aux vélos et non plus donner cela à la voiture.*

*A partir du moment où la volonté de la municipalité est d'avoir ce genre de cités sur la commune, il est évident que la municipalité doit faire également un effort pour participer et c'est ce que nous faisons et je pense que l'effort que nous faisons 100 000,00 € n'est pas énorme au vu de ce qui va être fait au sein de la Cité Deblock.*

*Parce que c'est vrai que nous aurions pu faire une rénovation comme nous faisons une rénovation classique et là, ce n'était pas la volonté de la mairie.*

*Je pense que les types 106 qui vont être rénovés avec un étage, ça ne se fait nul part ailleurs.*

*Des voies douces Maisons et Cités ne l'a jamais fait.*

*Donc, je veux dire qu'à un moment donné, il faut savoir ce que l'on veut.*

*C'est vrai que nous mettons la main à la poche, j'en suis conscient, mais si nous ne mettions les mains à la poche, nous aurions pu avoir des voiries classiques, des maisons classiques et puis nous aurions pu avoir une cité classique.*

*Et là, ce n'était pas la volonté de la municipalité.*

*- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : mais le retour sur investissement c'est Maisons et Cités qui récupère, c'est tout, il faut être clair là dessus.*

*- Monsieur Le Maire : de toute façon, nous, collectivité, nous ne récupérons jamais de retour sur investissement, nous ne sommes pas là pour faire du bénéfice.*

*Qu'est-ce que tu veux récupérer derrière ?*

*Tu veux récupérer quoi ? Moi, je vais récupérer des habitants, je vais récupérer des enfants qui vont aller dans les écoles.*

*Ça va m'éviter des fermetures de classe, je vais avoir des enfants dans les infrastructures, dans les complexes, je veux dire, c'est quoi, notre volonté c'est d'avoir une ville qui bouge.*

*Si nous n'avons pas cette volonté là et bien la population va continuer à baisser, de ce fait, nous allons passer à 6 500, on va passer à 6 000, non, ma volonté est de passer à une ville où l'on a environ 7 500 à 8 000 habitants.*

*Ma volonté est de continuer à développer la ville.*

*Si nous, collectivité, nous n'avons pas la volonté de dire et bien nous allons mettre un peu d'argent pour dire d'avoir un projet valorisant, un projet comme nous voulons qu'il soit, et bien c'est tout, mais moi, c'est ma vision.*

*A partir du moment où je n'augmente pas les impôts locaux, quel est l'impact pour la population, il n'y a pas d'impact pour la population.*

*La population, je continue à leur fournir des services, nous avons mis en place des TAP sur lequel nous demandons zéro, alors qu'il y a des collectivités qui demandent de l'argent.*

*Nous continuons à investir, nous continuons à fournir des services, nous n'augmentons pas les impôts locaux, qu'est-ce que vous voulez de plus ?*

*Dites moi, faites moi des propositions.*

*Mais moi, sincèrement ça ne me dérange pas de mettre 100 000,00 € sur la table pour avoir un quartier valorisant.*

*C'est tout et s'il faut que je continue à la faire en tant que gestionnaire de la commune, je continuerai à le faire.*

*Moi des cités comme nous en avions avant, je n'en veux plus.*

*Maintenant, ma vision c'est d'avoir des écoquartiers, d'avoir des petites venelles où les gens auront la possibilité de se promener et, c'est cela, la qualité de vie.*

*Ce qui m'intéresse, c'est la qualité de vie des habitants, c'est leur mieux vivre.*

*Et oui, je vais mettre 100 000,00 € et puis c'est tout.*

*Pour moi, c'est important de le faire et puis à partir du moment où ça n'a pas d'impact sur les impôts de la population, à partir du moment où ça n'a pas d'impact sur les services rendus à la population, je n'y vois pas d'inconvénients, bien au contraire, tant mieux.*

*Tant mieux si nous avons une belle cité là bas en haut.*

*Je ne sais pas ce que vous en pensez, mais dites moi si vous avez d'autres propositions à faire, faites-les.*

*Alors ?*

*- Madame Annie DELANNOY : moi, ça ne m'avait quand même pas semblé une cité aussi idyllique que tu le dis.*

*J'avais émis des réprobations par rapport au projet qui a été fait, là bas à Deblock, parce que ça à l'air comme cela, c'est bien présenté, mais je ne pense pas que la vie sera si belle que ça, on verra, c'est comme AKERYS, on voit et on verra là bas.*

*Mais moi, ce n'est pas mon avis que l'on aura la vie douce et belle et bisounours, là bas à Deblock.*

*- Monsieur Le Maire : mais à partir du moment où nous avons une vision pessimiste des choses, c'est sur que nous ne pourrons jamais faire avancer les choses.*

- Madame Annie DELANNOY : non, ce n'est pas une vision pessimiste, c'est réaliste.
- Monsieur Le Maire : ça c'est clair, à partir du moment où nous avons une vision négative, on a envie de dire : cela mais ça me marchera pas.
- Madame Annie DELANNOY : non, non, j'ai bien écouté, j'ai bien vu le projet mais il ne me plaît pas.
- Monsieur Le Maire : et bien il ne te plaît pas à toi mais à partir du moment où il plaît à la majorité municipale, à partir du moment où il plaît à la population, je ne vois pas le problème.
- Madame Annie DELANNOY : j'exprime mon avis, ce n'est pas le monde idyllique que tu as dis et nous verrons quand ce sera fait.
- Monsieur Le Maire : nous verrons quand ce sera terminé.
- Madame Annie DELANNOY : voilà, nous en reparlerons.
- Monsieur Le Maire : tout à fait.

Concernant le point 11, quels sont ceux qui sont pour ?

Concernant le point 12, c'est la même chose.

|                            | POUR      | CONTRE   | ABSTENTIONS |
|----------------------------|-----------|----------|-------------|
| L'essentiel c'est Noyelles | 22        |          |             |
| Agir, ensemble             | 4         |          |             |
| Avenir et progrès          |           | 3        |             |
| <b>TOTAL</b>               | <b>26</b> | <b>3</b> |             |

Adopté à la majorité.

## **12) GARANTIE D'EMPRUNT - MAISONS ET CITES – CONSTRUCTION DE 21 PLUS ET 9 PLAI – CITE DEBLOCK TRANCHE N°2 :**

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre de la construction de 21 logements PLUS et 9 PLAI Cité Deblock tranche n°2, Maisons et Cités Habitat a besoin de contracté une garantie d'emprunt pour un prêt PLUS-PLAI auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

IL demande l'autorisation au Conseil Municipal de garantir l'emprunt d'un montant de 2 544 478 €auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

- Monsieur Le Maire : quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

|                            | POUR      | CONTRE   | ABSTENTIONS |
|----------------------------|-----------|----------|-------------|
| L'essentiel c'est Noyelles | 22        |          |             |
| Agir, ensemble             | 4         |          |             |
| Avenir et progrès          |           | 3        |             |
| <b>TOTAL</b>               | <b>26</b> | <b>3</b> |             |

Adopté à la majorité.

### 13) VENTE DE PATRIMOINE IMMOBILIER PAR MAISONS ET CITES:

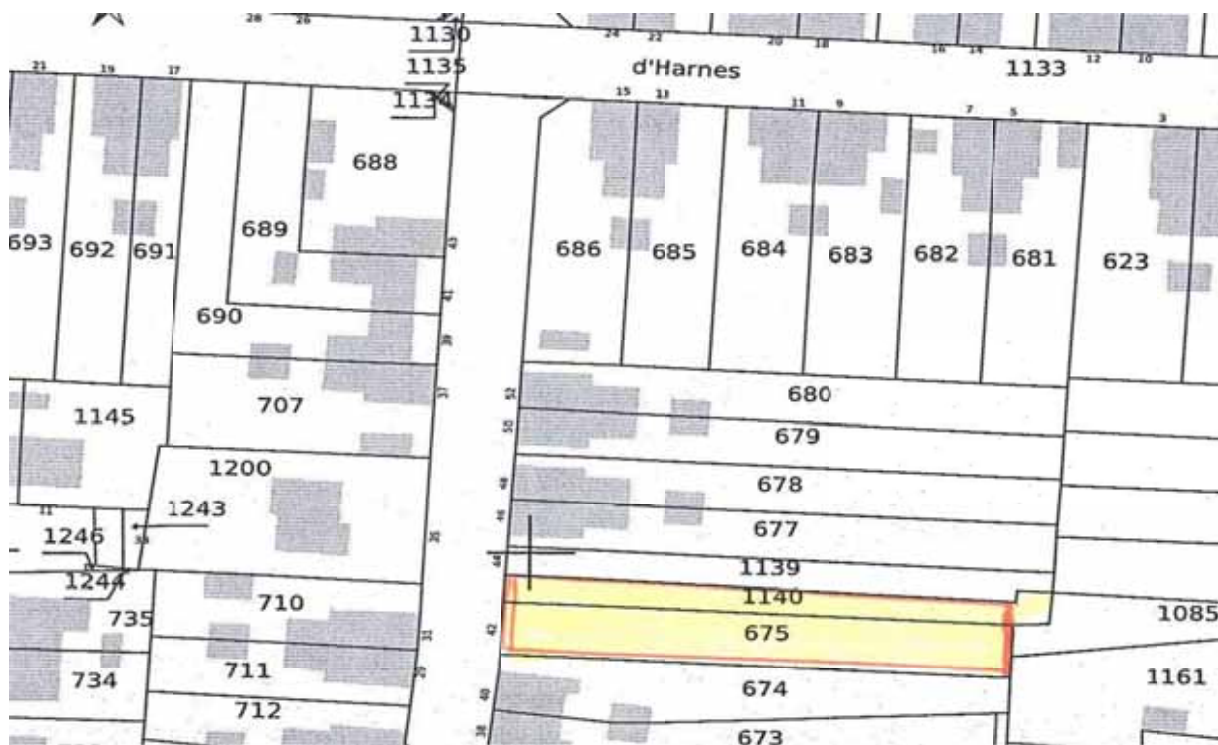
Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la Direction Départementale des Territoires et de la Mer a sollicité la commune conformément aux articles L.443-14 à L.443-7 du code de la construction et de l'habitation car Maisons et Cités souhaite procéder à la cession de 7 terrains situés sur la commune comme suit :

En effet, le Conseil Municipal doit se prononcer sur ces ventes.

- rue de Vienne, section cadastrée « AE n°607p-58p », d'une superficie de 835 m<sup>2</sup> moyennant la somme de 69 000 €



- rue d'Annay, section cadastrée « AI n°1140 p-675p », d'une superficie de 579 m<sup>2</sup> moyennant la somme de 55 000 €



- rue de Fauville, section cadastrée « AE n°342 – 498 – 499 - 500 », d'une superficie de 438 m<sup>2</sup> moyennant la somme de 36 000 €





- rue d'Houlgate, section cadastrée « AE n°624 » d'une superficie de 796 m<sup>2</sup>, moyennant la somme de 72 000 €



- rue de Trouville, section cadastrée « AH n° 872-288-289-290 » d'une superficie de 380m<sup>2</sup>, moyennant la somme de 48 000 €



- rue de Fauville et de Goderville, section cadastrée « AE 305 à 312-318p-822 » d'une superficie de 1 475 m<sup>2</sup>, moyennant la somme de 125 000 €



- rue d'Etretat, section cadastrée « AE n°376 à 385-371p-705 » d'une superficie de 1 010 m<sup>2</sup>, moyennant la somme de 65 000 €



- ***Monsieur Le Maire*** : comme vous le savez, Maisons et Cités sur la commune a des terrains un peu partout qui ne sont pas entretenus, qu'ils ne voient pas comment les utiliser, donc, leur volonté est de les vendre.

*Je trouve que c'est une bonne chose de les vendre parce que cela va permettre de faire de la mixité au sein des cités minières.*

*C'est ça dire que les gens qui vont acheter ces terrains et qui vont construire, ce sera des gens qui, et en plus, moi ça m'intéresse parce que ce sera des gens qui vont payer des impôts fonciers et des impôts locaux sur la commune, mais ce qui est le plus important, c'est surtout faire cette mixité au sein des cités minières.*



*Et donc, quand Maisons et Cités nous a proposé de vendre ces terrains, bien évidemment, j'ai donné mon accord, donc c'est pour cela qu'ils nous proposent aujourd'hui en conseil municipal.*

*Ils nous proposent de vendre des terrains situés :*

- *rue de Vienne, d'une superficie de 835 m<sup>2</sup> moyennant la somme de 69 000 €,*
- *rue d'Annay, d'une superficie de 579 m<sup>2</sup> moyennant la somme de 55 000 €,*
- *rue de Fauville d'une superficie de 438 m<sup>2</sup> moyennant la somme de 36 000 €,*
- *rue d'Houlgate d'une superficie de 796 m<sup>2</sup>, moyennant la somme de 72 000 €,*
- *rue de Trouville d'une superficie de 380m<sup>2</sup>, moyennant la somme de 48 000 €,*
- *rue de Fauville et de Goderville, d'une superficie de 1 475 m<sup>2</sup>, moyennant la somme de 125 000 €,*
- *rue d'Etretat, d'une superficie de 1 010 m<sup>2</sup>, moyennant la somme de 65 000 €.*

- *Monsieur Hervé JANISZEWSKI* : *la municipalité est-elle intéressée par l'un des terrains ?*

- *Monsieur Le Maire* : *non, pas du tout, nous n'achèterons aucun terrain mis en vente par Maisons et Cités.*

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

|                            | POUR      | CONTRE | ABSTENTIONS |
|----------------------------|-----------|--------|-------------|
| L'essentiel c'est Noyelles | 22        |        |             |
| Agir, ensemble             | 4         |        |             |
| Avenir et progrès          | 3         |        |             |
| <b>TOTAL</b>               | <b>29</b> |        |             |

*Adopté à l'unanimité.*

#### **14) VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE AI 1238, RUE D'HARNES :**

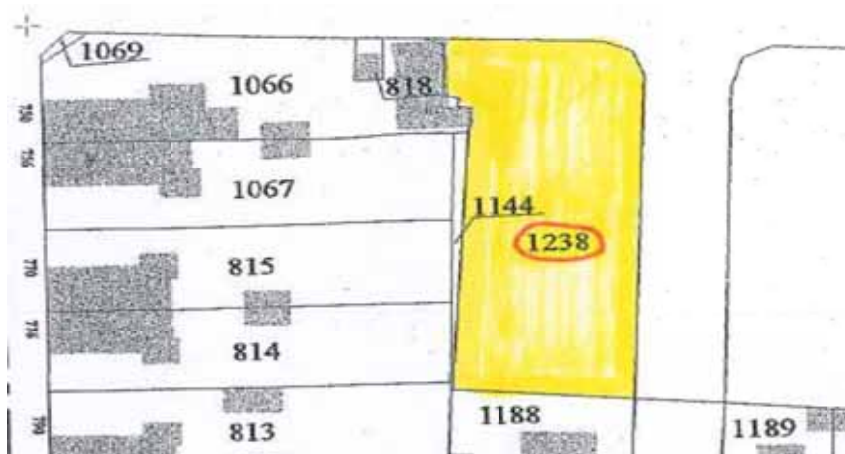
Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 12 septembre 2012 dans laquelle le Conseil Municipal autorisait la vente du terrain rue d'Harnes cadastré AI 1 238 d'une superficie de 711 m<sup>2</sup> à Monsieur et Madame RAHMOUNI pour un montant de 55 000 €

Or, il s'avère que ces personnes se sont rétractées.

À ce jour, de nouveaux acquéreurs se sont manifestés, Monsieur et Madame BATTAGLIA originaires de Sallaumines.

Il s'agit à ce jour, d'autoriser Monsieur Le Maire de procéder à la vente du terrain sur la base du même montant, à savoir 55 000 €

Pour mémoire l'estimation des domaines est de 46 000 €



- Monsieur Le Maire : il y a quelques temps, Monsieur RAHMOUNI était intéressé pour acheter cette parcelle rue d'Harnes pour un montant de 55 000 €.

Cette vente ayant traînée un petit peu, Monsieur RAHMOUNI s'est désisté au dernier moment, ce qui fait que le terrain a été remis en vente.

Et là, Monsieur et Madame BATTAGLIA sont intéressés pour racheter le terrain au même prix, c'est à dire 55 000 €.

Je demande si le Conseil Municipal est d'accord pour leur revendre le terrain tout en sachant que l'estimation des domaines était à 46 000 €.

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

|                            | POUR      | CONTRE | ABSTENTIONS |
|----------------------------|-----------|--------|-------------|
| L'essentiel c'est Noyelles | 22        |        |             |
| Agir, ensemble             | 4         |        |             |
| Avenir et progrès          | 3         |        |             |
| <b>TOTAL</b>               | <b>29</b> |        |             |

Adopté à l'unanimité.

**15) DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DES PARCELLES AB 548 et AB 549 :**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 21 mai 2014 portant déclassement du domaine public des parcelles AB 548 et AB 549 situées rue Duclermortier afin de pouvoir l'aliéner au profit de LOTINORD.

Il indique que pour que la procédure est toute sa force juridique, il y a lieu de la décliner de la manière suivante :

- arrêté municipal de désaffectation de l'usage du public, qui interdit l'arrêt, le stationnement des véhicules ainsi que la libre circulation des véhicules et piétons,
- constat d'huissier qui atteste de la matérialisation de cette interdiction, à travers l'affichage de l'arrêté municipal et la mise en place de barrières.

Ces deux étapes étant actés, il s'agit à présent pour le Conseil Municipal de se prononcer sur le déclassement du Domaine Public et ainsi autoriser la vente des parcelles AB 548 et AB 549.

*- Monsieur Le Maire : les parcelles AB 548 et AB 549, ce sont les parcelles qui se trouvent à l'angle des rues Jaurès et Duclermortier.*

*Ce parking rentre donc dans le projet de la construction des 8 parcelles libres par LOTINORD.*

*Mais pour leur vendre ce parking, ce parking actuellement fait parti du domaine public, il faut donc le déclasser du domaine public pour le faire entrer dans le domaine privé de la collectivité.*

*C'est pour cela qu'à un moment donné, vous avez des barrières tout au long du parking, c'est parce que nous avons du faire passer un huissier afin qu'il constate que ce parking n'était plus utilisé.*

*À partir du moment où le constat d'huissier indique que le parking n'était plus utilisé, nous avons la possibilité de faire passer ce parking du domaine public au domaine privé pour le vendre ensuite à LOTINORD.*

*Je vous demande aujourd'hui de me donner l'autorisation de déclasser ces parcelles du domaine public vers le domaine privé.*

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

*Quels sont ceux qui s'abstiennent ?*

*Quels sont ceux qui sont contre ?*

|                                   | <b>POUR</b> | <b>CONTRE</b> | <b>ABSTENTIONS</b> |
|-----------------------------------|-------------|---------------|--------------------|
| <b>L'essentiel c'est Noyelles</b> | <b>22</b>   |               |                    |
| <b>Agir, ensemble</b>             |             |               | <b>4</b>           |
| <b>Avenir et progrès</b>          |             | <b>3</b>      |                    |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>22</b>   | <b>3</b>      | <b>4</b>           |

*Adopté à la majorité.*

**16) AVENANT A LA CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE – CITE DEBLOCK :**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 13 novembre 2013 l'autorisant à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la Cité Deblock.

Il informe l'assemblée qu'il y a lieu de modifier la répartition de la somme de 490 000 € initialement à charge de Maisons et Cités Habitat entre Maisons et Cités Habitat et SOGINORPA de la façon suivante :

|                          |                 |
|--------------------------|-----------------|
| MAISONS ET CITES HABITAT | 414 000 €T.T.C. |
| SOGINORPA                | 76 000 €T.T.C.  |
| TOTAL T.T.C.             | 490 000 €T.T.C. |

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer l'avenant.

***- Monsieur Le Maire : concernant cette maîtrise d'ouvrage, c'est la municipalité qui fait les avances de fonds pour les voiries de la Cité Deblock.***

***Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, il y a une partie qui est pris en charge par Maisons et Cités pour un montant de 490 000,00 €, une partie par les crédits GIRZOM pour 900 000,00 € et le reste par la collectivité.***

***Au départ, l'avenant qui a été fait était fait exclusivement avec Maisons et Cités Habitat pour un montant total de 490 000 €, hors Soginorpa désire participer au financement.***

***Nous sommes obligés de repasser une convention avec Maisons et Cités Habitat et Soginorpa pour le montant de 490 000 €.***

*Toute en sachant que Maisons et Cités Habitat, eux, vont investir 414 000 € et Soginorpa, 76 000 €.*

*Ça ne change rien aux différents montants initiaux, mais c'est simplement un jeu d'écriture entre eux.*

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

*Quels sont ceux qui s'abstiennent ?*

*Quels sont ceux qui sont contre ?*

|                                   | <b>POUR</b> | <b>CONTRE</b> | <b>ABSTENTIONS</b> |
|-----------------------------------|-------------|---------------|--------------------|
| <b>L'essentiel c'est Noyelles</b> | <b>22</b>   |               |                    |
| <b>Agir, ensemble</b>             | <b>4</b>    |               |                    |
| <b>Avenir et progrès</b>          |             |               | <b>3</b>           |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>26</b>   |               | <b>3</b>           |

*Adopté à la majorité.*

#### **17) FEDERATION DEPARTEMENTALE DE L'ENERGIE – TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE :**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal les évolutions opérées par la loi du 7 décembre 2010 qui a modifié en profondeur le régime des taxes communales et départementales sur la consommation finale d'électricité afin notamment de les mettre en conformité avec la directive Européenne 2003/96/CE du 27 octobre 2003 restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité.

Pour le recouvrement de la taxe municipale, les communes de plus de 2 000 habitants peuvent choisir d'assurer par elle-même les procédures de perception et de contrôle de la TCCFE.

Cependant, le nouveau contexte rend ces tâches plus complexes :

- processus d'ouverture à la concurrence, la pluralité de fournisseurs redevables de la taxe accroît les risques d'absence, de retard ou d'erreur de versement de la taxe à la collectivité de la part d'acteurs, même de bonne foi, voire de refus de communication de certaines informations.

- obligation aux agents chargés du contrôle de vérifier concomitamment la part communale et la part départementale de la Taxe.

Pour pallier à ces difficultés, la FDE 62 propose à ses communes membres de plus de 2 000 habitants de collecter, pour leur compte, la taxe auprès de tous les fournisseurs, puis de leur reverser une fraction du produit de la taxe et constituer un fond dédié à des actions de maîtrise de l'énergie pour l'éclairage public.

La commune bénéficie ainsi d'aides spécifiques pour accompagner financièrement ses projets.

La FDE62 reverse la taxe perçue sur le territoire de la commune déduction fait d'un pourcentage de 3 % représentatif des frais liés à l'exercice de ses missions de contrôle, de gestion et de la constitution du fond dédié aux actions de MDE pour l'éclairage public soit un reversement de 97 %.

La loi de finances rectificative pour 2014 prévoit désormais la mise en place d'une délibération concordante pour le reversement d'une fraction de la taxe car ce dernier est facultatif en théorie.

La fraction du produit de la TCCFE perçue par la FDE62 et reversée à la commune est de 97 % pour 2015.

Ce taux restera applicable tant que les délibérations concordantes ne sont pas modifiées ou rapportées.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal à ce que la FDE62 reverse à la commune 97 % du produit de la TCCFE perçue sur notre territoire.

***- Monsieur Le Maire : pour le recouvrement de la taxe communale, les communes de plus de 2 000 habitants peuvent choisir ou d'assurer elles mêmes les procédures de perception au niveau du contrôle de la TCCFE ou de passer par un organisme comme la Fédération Départementale de l'Énergie.***

***Nous avons opté pour la deuxième solution parce que du fait de processus d'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité, il est très difficile maintenant pour nous, de connaître les différents opérateurs qui sont sur la commune.***

***Et ensuite l'obligation aux agents chargés du contrôle de vérifier concomitamment la part communale et la part départementale de la Taxe n'est pas évident à faire.***

***Pour cela la Fédération Départementale de l'Énergie s'est proposée à aider ces communes membres à collecter la taxe auprès de tous les fournisseurs, puis de leur reverser une fraction du produit de la TCCFE et constituer un fond dédié à des actions de maîtrise de l'énergie pour l'éclairage public.***

***De ce fait, nous bénéficions d'aides spécifiques pour accompagner financièrement nos projets.***

***La Fédération Départementale de l'Énergie déduction faite de la somme précaire qui est de 3 % va nous reverser 97 % du fruit de cette collecte.***

***Cela fait en gros pour la commune 90 000 €.***

*Je vous demande si vous êtes d'accord pour que la FDE perçoit à notre place cette taxe.*

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

|                                   | <b>POUR</b> | <b>CONTRE</b> | <b>ABSTENTIONS</b> |
|-----------------------------------|-------------|---------------|--------------------|
| <b>L'essentiel c'est Noyelles</b> | <b>22</b>   |               |                    |
| <b>Agir, ensemble</b>             | <b>4</b>    |               |                    |
| <b>Avenir et progrès</b>          | <b>3</b>    |               |                    |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>29</b>   |               |                    |

*Adopté à l'unanimité.*

#### **18) TAXE D'AMENAGEMENT :**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée et indique que celle-ci est appliquée depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012.

Dans sa délibération en date du 08 septembre 2011, l'assemblée délibérante avait instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 5 % et ceci valable pour une durée de trois ans, le taux pouvant être modifié tous les ans.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir fixer ce taux à 5 %.

La taxe est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installation, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménagement, déclaration préalable).

Le montant de la taxe est égal à la surface taxable multipliée par une valeur forfaitaire (724 € en 2013) multipliée par le taux fixé par la collectivité.

***- Monsieur Le Maire : et le dernier point, c'est la taxe d'aménagement.***

***Il y a une nouvelle taxe qui remplace la taxe locale d'équipement qui était la taxe d'aménagement.***

***En septembre 2011, nous avons voté le taux d'aménagement à 5 %.***

***Ce taux était valable pour une durée de 3 ans, je vous demande simplement le renouvellement de ce taux pour les trois années à venir.***

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

|                            | POUR | CONTRE | ABSTENTIONS |
|----------------------------|------|--------|-------------|
| L'essentiel c'est Noyelles | 22   |        |             |
| Agir, ensemble             | 4    |        |             |
| Avenir et progrès          | 3    |        |             |
| TOTAL                      | 29   |        |             |

*Adopté à l'unanimité.*

- *Monsieur Le Maire* : *Hervé, tu m'avais transmis deux questions à mettre à l'ordre du jour.*

*Nous avons parlé du premier point concernant les actions sociales, il y aura une commission qui sera menée par Valérie pour vous donner toutes les informations possibles sur le fonctionnement du centre social, bilan moral, bilan financier, bilan au niveau du nombre d'adhérents.*

*Ensuite, la deuxième question était :*

- *Monsieur Hervé JANISZEWSKI* : *«Monsieur le Maire, vous avez par deux fois (au moins) précisé votre position et votre politique municipale lors de réunions publiques . Je ne cite là que celles qui évoquaient la rue Basly, et dernièrement celles concernant les squats des habitations "Maisons et Cités".*

*En plus d'évoquer des questions de sécurité et de bien-être des Noyellois, vous avez mis en avant le rôle de la Municipalité.*

*Monsieur le Maire, en tant que premier magistrat et représentant du Conseil Municipal lors de ces réunions ne vous apparaît-il pas nécessaire de rendre compte au Conseil du contenu de ces débats et des solutions envisagées ?*

*Cette question n'a qu'un but, vous le comprendrez, éviter les on-dits, rumeurs ou fausses allégations. Un écrit au PV de ce conseil municipal permettra d'une façon générale, l'information de toute la population Noyelloise.»*

- *Monsieur Le Maire* : *tout d'abord si vous voulez avoir l'information, il suffit d'assister à la réunion publique, ça c'est clair.*

*C'est la première chose à faire, j'estime que vous êtes des conseillers municipaux qui avaient été élus par le population Noyelloise et la moindre des choses est de vous rendre aux réunions qui sont faites par la municipalité pour la population.*

*Ça c'est un premier point.*



*Deuxième point, moi les compte-rendus je veux bien les faire ça ne me dérange pas, mais faire un compte-rendu de la réunion de vendredi, bonjour les dégâts.*

*Deux heures de réunion, moi je veux bien faire un compte-rendu mais c'est impossible.*

*Franchement, c'est impossible.*

*Moi je continuerai à fonctionner de la même façon qu'actuellement, c'est à dire que si vous avez des questions à poser concernant les réunions publiques, vous pouvez me les poser par écrit et j'y répondrai mais pas question que je fasse des compte-rendus supplémentaires.*

*Premièrement, ça m'obligerait à prendre un personnel municipal pour être à ces réunions et ce n'est pas leur rôle, ni leur attribution.*

*Moi, comment je fonctionne avec mon groupe, c'est lorsque nous assistons à une réunion publique, j'informe mon groupe de ce qui se passe lors de ces réunions.*

*Je pense que vous, de votre côté, vous devez faire la même chose.*

*Et au niveau de l'information à la population, ce n'est pas compliqué de toute façon, il y a des compte-rendus de commission, il y a des articles dans les journaux, il y a le bouche à oreilles, donc je pense que les habitants sont informés de ce qui se passe aux réunions publiques.*

*Voilà ce que j'avais à vous dire.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : Monsieur Le Maire au niveau des rats.*

*Vous n'avez pas compris le sens de ma question.*

*- Monsieur Le Maire : oui, Marc me l'a expliqué après.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : en vérité, je voulais que vous disiez, parce que des personnes nous avaient appelé en disant qu'il y avait des rats de la taille de chats, bientôt des chiens, et c'est vrai que c'est important, dans ce coin là uniquement ?*

*Ce que je voulais, c'est que vous disiez à ces personnes là, parce qu'il y en a qui ont mis de l'essence, de l'acide chlorhydrique, je pense que dans les égouts ce n'est peut-être pas très écologique.*

*Je voulais que vous disiez que c'était à nous et non pas à eux de payer tous ces produits.*

*- Monsieur Le Maire : je n'avais pas compris.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : oui, je sais. C'est pour cela qu'après, je l'ai répété.*

*Mais ce que je voulais, c'est que vous disiez à ces personnes là, bon il y en avait dans la salle parce qu'après il y en a qui en ont parlé.*

*Mais qu'elles viennent en mairie et à partir de ce moment là que de votre côté vous fassiez une dératification.*

*Je me doute bien qu'ils ne peuvent pas attendre. Il y a une dame qui nous a expliqué, les rats couraient dans les chambres des enfants, dans le jardin quand ils mangent et c'est plus des rats, c'est carrément....*

*- Monsieur Le Maire : nous allons faire le nécessaire, nous allons également voir avec Maisons et Cités pour qu'ils procèdent à un nettoyage parce que c'est quand même eux, qui sont les premiers concernés.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : bien sûr.*

*- Monsieur Le Maire : un point supplémentaire à prendre en compte concernant le receveur municipal si vous le voulez bien.*

*Nous avons pris une décision pour payer le nouveau receveur du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2014 mais par contre, il faut rémunérer l'ancien receveur du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 30 avril 2014.*

*Est-ce que vous en êtes d'accord ?*

|                            | POUR | CONTRE | ABSTENTIONS |
|----------------------------|------|--------|-------------|
| L'essentiel c'est Noyelles | 22   |        |             |
| Agir, ensemble             | 4    |        |             |
| Avenir et progrès          | 3    |        |             |
| TOTAL                      | 29   |        |             |

*Adopté à l'unanimité.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : hier c'est pareil, il y a eu un point très intéressant quand on a parlé du compte-rendu de la chambre régionale des comptes.*

*Quant on parle de garanties, les points 11 et 12, c'étaient des garanties d'emprunts, c'est vrai que c'est un risque pour la collectivité comme cette fameuse société qui a failli mettre la clé sous la porte et heureusement que nous avons réinjecté de l'argent dedans sinon ça faisait des emplois en moins et les communes devraient mettre la main à la poche pour payer ces garanties d'emprunts.*

*C'est sûr que nous prenons un risque mais nous ne savons jamais ce qu'il peut arriver.*

*Le jour où l'on se retrouve le bec dans l'eau c'est sûr, mais c'est vrai que parfois il y a des sujets de la CALL qui peuvent être remontés parce que c'est intéressant de savoir.*

*Oui, nous pouvons être contre mais après il faut savoir et expliquer pourquoi.*

*Il faut avancer et c'est vrai que si nous ne prenons pas de risque, nous n'aurons rien.*

*Il y a toujours eu des garanties d'emprunts et je veux dire qu'à un moment donné il faut savoir prendre des risques.*

*- Monsieur Le Maire : dernière petite chose, je pense que vous avez tous vu la robe qui se trouve derrière.*

*Cela représente la mairie, l'église, elle est vraiment bien faite et elle sera installée dans le hall de la mairie dès que nous aurons la vitrine.*

*Voilà l'ordre du jour étant épuisé, je lève la séance de Conseil Municipal.*